



Paris rencontre Vienne

Aménagement et renouvellement urbains

Synthèse des travaux des séminaires





RAPPORT

Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains

Les plans d'urbanisme –
PLU, STEP 05 et leur réalisation

Paris rencontre Vienne

Aménagement et renouvellement urbains

Synthèse des travaux des séminaires et des ateliers

Heidrun Feigelfeld
SRZ Stadt+Regionalforschung

Éditeur:
Wiener Wohnbauforschung
En coopération avec
Stadtentwicklung Wien

Vienne 2007

Avant-propos

L'avenir d'une Europe unie est l'œuvre des villes et des régions. Faire des comparaisons entre villes est une pratique courante, mais au lieu d'établir des classements ou de les mettre en concurrence, il s'agit de développer un échange fructueux. Les villes de Paris et de Vienne se sont engagées dans un tel processus et ont l'intention de le poursuivre.

En 2004, un échange entre nos villes concernant les activités de renouvellement au niveau des quartiers mettant l'accent sur la concertation citoyenne a éveillé notre intérêt, et nous avons voulu aller plus loin.

Ainsi, en 2006, le sujet a été élargi pour couvrir l'ensemble de la planification et de la réalisation de projets urbains, ce qui a abouti à un séminaire de deux jours à Vienne et ce qui a permis un échange d'informations et des discussions.

Les deux groupes de la municipalité de Vienne chargés, l'un de l'habitat, et l'autre de l'aménagement urbain y ont étroitement collaboré.

Et « si l'on gratte un peu la façade touristique » et que l'on oublie les clichés, on découvre sous le crépis deux métropoles modernes ayant une grande histoire, où la politique et l'administration doivent relever des défis tout à fait comparables. Les approches qui, si elles sont, dans leur fond, semblables, sont tout de même différentes dans la pratique, permettent aux deux villes de profiter d'impulsions réciproques.

Nous remercions les membres de la délégation parisienne de leur collaboration active, les intervenants viennois et les Viennois qui ont participé aux discussions, de leur grand engagement, et nous espérons que cette manifestation a également inspiré le grand public de Vienne qui avait été invité à y assister.

Nous tenons à mentionner tout particulièrement les interprètes sans lesquelles nous n'aurions jamais pu avoir un échange aussi clair et précis.

C'est pour l'SRZ un grand honneur que la Ville de Paris lui a confié la rédaction de la version française du rapport.

Shams Asadi, Wolfgang Förster,
Heidrun Feigelfeld

Mentions légales

Paris rencontre Vienne

Echange Paris Vienne 2006
sur l'aménagement et
le renouvellement urbains

Propriétaire et éditeur :
Magistratsabteilung 50
en coopération avec
Magistratsabteilung 18

Contenu, conception et rédaction:
Heidrun Feigelfeld
SRZ Stadt+Regionalforschung GmbH
Lindengasse 26/2/3
1070 Wien
hf@srz-gmbh.com
www.srz-gmbh.com

Encadrement technique :
Wolfgang Förster, MA 50
wolfgang.foerster@wien.gv.at
Shams Asadi, MA 18
shams.asadi@wien.gv.at

Traduction allemand - français:
Margret Millischer, Vienne
Eveline Urban, Vienne

Lectorat de la version française:
Heidrun Feigelfeld
SRZ Stadt+Regionalforschung GmbH

Conception graphique :
Heidrun Feigelfeld
Jürgen Hajek
SRZ Stadt+Regionalforschung GmbH

Couverture :
Atelier Unterkircher Jankoschek, Wien

Coordination technique Paris:
Elsa Martayan, direction de l'urbanisme

Production, Impression à Paris.

Copyright:
2008 MA 50

Tous droits réservés

Crédits photographiques:

Extraits des présentations powerpoint
avec l'approbation des intervenants
respectifs

Traduction PPT allemand - français:
Margret Millischer
Eveline Urban

Photos du séminaire:
Winnie Küchel (27.11.06)
Sabine Koder (28.11.06)

Photos couverture, photos Paris:
Heidrun Feigelfeld

© appartiennent aux auteurs indiqués ici
et dans le texte.

Aperçu Paris rencontre Vienne

Echange Paris Vienne 2006 sur l'aménagement et le renouvellement urbains

Depuis quelques années, des échanges à différents niveaux se développent entre les deux grandes métropoles de Paris et Vienne. Ainsi, en 2004, sur initiative de la *Wiener Wohnbauforschung* (bureau Recherches viennoises sur le logement), un projet d'échange portant sur les activités de réhabilitation urbaine impliquant une concertation citoyenne, a été réalisé entre des quartiers choisis dans les deux villes. D'où l'idée d'élargir cette initiative fructueuse à l'aménagement urbain dans son ensemble.

Sur l'initiative des deux maires, MM. Bertrand Delanoë (Paris) et Michael Häupl (Vienne) et avec le soutien des adjoints aux maires dans les deux villes, une nouvelle étape a été entamée en 2006. A Vienne, deux groupes – « Aménagement urbain et déplacements » ainsi que « Habitat, construction de logements et rénovation urbaine » – se sont réunies pour élaborer le projet qui avait pour but et l'échange en matière d'aménagement urbain (instruments de planification et mise en œuvre) et le renouvellement urbain et le patrimoine culturel.

Cet échange a finalement débouché sur le séminaire qui a eu lieu à Vienne, les 27 et 28 novembre 2006. Chacune des deux journées était consacrée à un grand thème: "Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains » et « Les plans d'urbanisme PLU, *STEP05* et leur réalisation. »

Au cours des matinées, deux ateliers furent organisés avec la délégation parisienne, tandis que les après-midis étaient consacrés à une manifestation prévue pour un plus large public.

Dans les ateliers, les exposés correspondaient aux intérêts déclarés par les invités parisiens, tout en accordant suffisamment de temps aux questions et discussions sur la politique viennoise, ses instruments et sa mise en œuvre.

Les exposés l'après-midi ont été tenus par les membres de la délégation parisienne, dont M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au maire de Paris chargé d'urbanisme et d'architecture, ainsi que par M. Rudi Schicker, Adjoint au maire de Vienne, et M. Kurt Puchinger, chef de l'Aménagement urbain, au sein de la Délégation à l'urbanisme et à l'ingénierie technique. Ces derniers ont présenté la politique viennoise en matière d'aménagement urbain et la mise en œuvre des objectifs du plan *STEP05*. A la fin de la table ronde, tous se sont prononcés en faveur d'une poursuite de tels échanges.

Les membres de la délégation parisienne composée d'élus politiques, de représentants de l'administration, de l'arrondissement et de la recherche, ont, au cours des deux après-midis, donné au public viennois un aperçu sur les principaux défis et activités de la municipalité de Paris. Leurs contributions sont résumées dans le présent rapport.

Sur le grand thème 1, les projets d'aménagement et de renouvellement urbains, Madame Catherine Barbé a consacré son exposé aux spécificités de Paris et de son agglomération, en présentant la large gamme et l'organisation de l'actuel programme de renouvellement urbain. M. François Dubois a expliqué comment le principe de la durabilité régit toutes ces activités, et a décrit les objectifs, le pilotage et la gestion du G.P.R.U. (Grand Projet de Renouvellement Urbain), illustré à l'exemple du projet de la 'Porte Pouchet'. M. Didier Berthelot a parlé des expériences faites lors de la réhabilitation de quartiers avec concertation, dans le Marais (4^e arrondissement de Paris). A ce sujet, Madame Christiane Blancot a expliqué les efforts visant à adapter le PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine national) aux nouvelles règles du PLU (Plan local d'urbanisme) adopté en 2006.

M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au maire de Paris, a abordé les questions d'actualité concernant le grand thème 2, « Les plans locaux d'urbanisme », comme p. ex. la construction d'immeubles de grande hauteur et la coopération avec la région. Didier Bertrand a exposé les grandes lignes du PLU et ses réglementations. Elsa

Martayan a présenté le processus d'élaboration, notamment lié à la concertation avec les citoyens.

Lors des ateliers à l'intention des invités parisiens, un large éventail de questions a été abordé. Le premier atelier consacré aux « Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains » a eu pour objet le plan des transports de Vienne et sa mise en place au niveau du 6^e arrondissement, les instruments prévus pour protéger le patrimoine culturel, ainsi que les principes et activités de la politique de renouvellement urbain à Vienne. Les bureaux de quartier soit chargés du renouvellement urbain soit des ensembles de logements municipaux ont démontré clairement les différentes approches et exigences, en présentant des actions exemplaires.

La discussion à la fin des ateliers a été complétée par la participation des experts provenant de la direction responsable de la protection de l'environnement de Vienne, de la direction culture, des bureaux de quartier et de l'Agenda local 21.

Au cours de l'après-midi ouvert au grand public, M. Schicker, Adjoint au maire, a donné un aperçu sur la politique viennoise en matière d'aménagement urbain.

Le deuxième atelier consacré aux « Plans d'urbanisme - PLU et *STEPOS* – et leur mise en œuvre » était censé approfondir les parallèles et les différences de conception et de réglementation. Un plan global, des orientations fondamentales dans la planification et des plans thématiques étaient au centre de l'intérêt.

La deuxième matinée était encore conçue sous forme d'atelier, permettant à la délégation parisienne d'entendre des présentations sur les thèmes choisis et suivies d'une discussion.

Le fait que M. Caffet, Adjoint au Maire de Paris, n'a pu participer au séminaire que ce jour-là lui a donné une importance particulière. Ainsi, deux exposés consacrés aux immeubles de grande hauteur à Vienne ont été placés en début de matinée, puisqu'en automne 2006, à Paris, on avait accordé une actualité particulière à cette question.

D'autres sujets intéressants nos collègues parisiens concernaient l'élaboration du plan d'urbanisme à Vienne, la prise en compte de "l'égalité des genres" dans la politique d'urbanisme, ainsi que la mise en œuvre d'un projet d'aménagement exemplaire (Kabelwerk).

Les exposés présentés l'après-midi ouvert au grand public par l'adjoint au maire de Paris et d'autres membres de la délégation parisienne ainsi que par M. Kurt Puchinger sur le *STEPOS* et différents projets dans les zones cibles ont permis de comparer les deux villes.

Le présent rapport résume brièvement les contenus de toutes ces présentations et les discussions.

Au cours de la table ronde, les deux parties ont reconnu que ce processus d'apprentissage réciproque portait ses premiers fruits et que certains principes et pratiques transférables pourraient être identifiés. Un séminaire de suivi à Paris pour approfondir cet échange a été envisagé pour un proche avenir.

Madame Shams Asadi de la mission « Développement urbain et déplacements ; projets spéciaux et affaires internationales » et M. Wolfgang Förster, du bureau « Habitat, construction de logements et rénovation urbaine, recherches sur le logement à Vienne et relations internationales » ont été chargés de la planification et de la gestion conjointe du projet. La coordination, l'organisation, l'accompagnement et la documentation du projet et notamment le présent rapport ont été confiés à Madame Heidrun Feigelfeld de l'institut SRZ.

Le rapport avec de nombreuses figures, est disponible en PDF sur le site Internet <http://www.paris.fr>, mais aussi en version imprimée (version allemande sur <http://www.wohnbauforschung.at/>)

Personnes de contact:

Shams Asadi
shams.asadi@wien.gv.at

Wolfgang Förster
wolfgang.foerster@wien.gv.at

Heidrun Feigelfeld
hf@srz-gmbh.com

Vienne, en 2007

Content

Paris rencontre Vienne

Echange Paris Vienne 2006

sur l'aménagement et le renouvellement urbains

Avant-propos

Mentions légales

Aperçu

1 Le projet de 2006	1
1.1 L'historique	1
1.2 Le déroulement du projet.....	2
2 Le séminaire «Paris rencontre Vienne» en novembre 2006	2
2.1 La conception du séminaire	2
2.2 Les deux grands thèmes	3
3 Les exposés de la délégation parisienne.....	5
3.1 Thème: 'Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains'	5
3.1.1 Catherine Barbé Projets d'aménagement urbain à Paris - organisation et méthodes	7
3.1.2 Cédissia du Chastenot / François Dubois Le PLU - Plan Local d'Urbanisme de Paris – et après ?	10
3.1.3 François Dubois Les quartiers du Grand projet de renouvellement urbain (G.P.R.U.)	13
3.1.4 Didier Berthelot / Dominique Bertinotti Défis actuels de la politique locale avec concertation au 4 ^e arrondissement de Paris	16
3.1.5 Christiane Blancot Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais.....	19
3.2 Thème: Les plans d'urbanisme – PLU, STEP05 et leur réalisation	22
3.2.1 Jean-Pierre Caffet La politique de l'aménagement urbain de Paris	23
3.2.2 Didier Bertrand Le PLU - Plan Local d'Urbanisme de Paris	26
3.2.3 Elsa Martayan La concertation dans la révision du PLU de Paris.....	29

4 Résumés des interventions de la part des participants viennois33

4.1 Thème « Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains »	33
4.1.1 Rudi Schicker Les grands axes de la politique de l'aménagement urbain à Vienne.....	34
4.1.2 Heidrun Feigelfeld Paris – Vienne : une comparaison.....	34
4.1.3 Angela Winkler L'aménagement urbain dans le cadre du « Masterplan déplacements »	36
4.1.4 Renate Kaufmann / Shams Asadi Mariahilf, le 6e arrondissement viennois - Améliorer la qualité de la vie en réduisant et en supprimant la circulation	36
4.1.5 Peter Scheuchel Vienne : zones protégées et patrimoine culturel.....	38
4.1.6 Wolfgang Förster Renouvellement urbain et bureaux de quartier	38
4.1.7 Wolfgang Niederwieser Making it - le langage de la rue Dans les quartiers centraux, des actions proches des citoyens	40
4.1.8 Stefan Arlanch Le bureau de quartier « Favoriten » Structure et projets concrets dans des ensembles de logements municipaux	40
4.1.9 Questions et discussions.....	42
4.2 Thème « Les plans d'urbanisme – PLU, STEP05 et leur réalisation »	44
4.2.1 Kurt Puchinger La réalisation du plan STEP05 à l'exemple de quelques zones cibles choisies	44
4.2.2 Klaus Vatter Plan des tours à Vienne	46
4.2.3 Silja Tillner Les tours à Vienne – quelques exemples	46
4.2.4 Kurt Mittringer Les zones cibles et le STEP05.....	48
4.2.5 Shams Asadi Gender Mainstreaming dans l'aménagement urbain de Vienne	48
4.2.6 Volkmar Pamer <i>KDAG Kabel</i> et <i>Draht Fabrik</i> - Aménagement d'une enclave industrielle.....	50
4.2.7 Questions et discussions.....	50
4.3 Table ronde: Que pouvons-nous apprendre les uns des autres?.....	52

5 Résumé et perspectives55

Annexe:

Invitation aux sessions de l'après-midi ouvertes au public

Acteurs de Paris et de Vienne

Bibliographie concernant les sujets traités

1 Le projet de 2006

Dans une Europe commune où l'importance des régions et des villes par rapport à l'Etat national ne cesse de croître, mais où les métropoles et les grandes villes sont de plus en plus mises en concurrence, il s'agit de relever le défi et d'établir une bonne mise en réseau et une coopération fructueuse.

La Ville de Vienne mise depuis longtemps sur une stratégie de coopération et d'échange, au sein de réseaux de villes, mais aussi dans le contact direct avec des villes choisies.

Une coopération de plus en plus intense lie Vienne avec Paris. Les maires et les adjoints aux maires, mais aussi des créateurs culturels, des planificateurs et des administrateurs s'inspirent mutuellement et profitent d'une confrontation critique. A première vue, celle-ci peut paraître comme une relation entre «David et Goliath», mais en y regardant de plus près, on constate que certaines dimensions, les problèmes et les réponses stratégiques de la part des administrations sont tout à fait comparables.

1.1 L'histoire

Depuis plusieurs années, les échanges à différents niveaux se multiplient : expositions d'architecture, aménagement urbain, transports, mais aussi beaux arts et photographie, échange de personnel administratif, excursions d'étudiants, contacts au niveau de l'arrondissement relatifs à la réhabilitation de quartiers.

En 2004, un projet a été lancé sur l'initiative de la *Wiener Wohnbau-forschung* (bureau Recherches sur le logement à Vienne), basé sur des contacts entre scientifiques et visant un échange entre les activités de réhabilitation avec concertation citoyenne, plus précisément entre des quartiers situés au centre-ville des deux villes.

Suite à la procédure d'appel d'offres, l'Institut *SRZ Stadt+Regionalforschung* (Recherche d'Urbanisme) a été désigné comme coordinateur et organisateur du projet.

Durant une année et avec la participation de groupes de travail dans les deux villes, on a identifié des questions,

échangé des informations, organisé des excursions et des séminaires, afin de développer les premières approches prometteuses en vue d'une vision commune. Parallèlement, on a organisé une exposition sur 'L'urbanisme à Vienne: Les Bureaux de Quartier'. Les groupes de travail ont réuni des maires d'arrondissement, des élus politiques au niveau de l'arrondissement, des membres de l'administration centrale et de l'administration des arrondissements, des personnes ayant lancé des initiatives culturelles et sociales et les instituts de recherche chargés de la coordination - le SRZ Vienne et le CSTB Paris. Il a été possible de surmonter les barrières linguistiques et d'élaborer une terminologie commune.

Les deux parties étaient d'accord pour poursuivre ces efforts et élargir le domaine des travaux sur l'ensemble des activités d'aménagement urbain pour approfondir les connaissances.

Le moment semblait idéal, étant donné que les deux villes avaient juste terminé le processus d'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme.

Ainsi, l'initiative des deux maires, MM. Bertrand Delanoë, Paris et Michael Häupl, Vienne, et le soutien des adjoints aux maires responsables dans les deux villes ont permis de lancer une nouvelle étape de l'échange, en 2006.

A Vienne, deux groupes municipaux – le groupe chargé de l'aménagement urbain et des déplacements ainsi que le groupe chargé de l'habitat, de la construction de logements et de la rénovation urbaine se sont réunies pour mettre sur pied un autre projet comprenant aussi bien un échange sur l'aménagement urbain – les instruments de planification et leur mise en œuvre – que le renouvellement urbain et le patrimoine culturel.

Madame Shams Asadi et Monsieur Wolfgang Förster, les deux responsables au sein des groupes municipales respectifs ont assumé la direction du projet et la planification conjointe. La coordination, l'organisation et la documentation du projet relevaient encore une fois de Madame Heidrun Feigelfeld, *SRZ Stadt+Regionalforschung*.

**Echange
fructueux entre
les villes**

**Echange Vienne-
Paris 2004**

**Réhabilitation
de quartier,
concertation**

**Elargissement à
l'aménagement
urbain**

**2 groupes
municipaux
et le SRZ**

1.2 Le déroulement du projet

Le projet avait pour but de permettre, en l'espace de sept mois, un échange d'informations et une discussion sur « Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains » et sur « Les plans d'urbanisme - PLU, *STEP05*, et leur mise en œuvre ».

Des contacts avec la municipalité de Paris ont été établis, des documents de base concernant l'état d'avancement et le contenu des plans d'urbanisme respectifs et les activités dans le domaine du renouvellement urbain ont été échangés et les thèmes intéressant les deux parties ont été discutés.

Sur cette base, un séminaire de deux jours à Vienne a été planifié et organisée, avec la participation d'une délégation parisienne.

En vue de la préparation, une réunion de travail s'est tenue à Paris où les contacts se sont intensifiés, les contenus et le programme du séminaire à Vienne ont été précisés et des visites de projets choisis ont été organisées pour le groupe de travail de Vienne.

Les 27 et 28 novembre 2006, un séminaire (avec interprétation simultanée) a eu lieu à Vienne, à deux lieux différents (*Wiener Urania, Wohnservice Wien - Skyline*) et des visites de projets d'aménagement et de renouvellement urbains ont été organisées pour la délégation parisienne.

La délégation parisienne s'est composée de l'Adjoint au maire chargé d'architecture et d'urbanisme, de membres de la municipalité responsables d'aménagement urbain (y compris la chef directrice) et du service des relations internationales, d'un responsable politique du 4^e arrondissement de Paris et d'une collaboratrice de L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Le jour de leur arrivée, une visite guidée a conduit les invités parisiens dans les zones d'aménagement et de renouvellement urbains (*Gürtel, Canal du Danube, 2^e et 21^e arrondissements - Donau-City, Seidler Tower, Erdberg, Gasometer, Wienerberg et Spittelberg*).

Parallèlement au séminaire, une rencontre informelle entre les deux adjoints aux maires, MM. Schicker et Caffet, a également permis de préparer le voyage de M. Schicker qui a participé, sur invitation de M. Caffet, à un séminaire à Paris sur « Les tours et les immeubles de grande hauteur ».

La présente documentation sur le séminaire (en version allemande et version française) constitue le dernier volet du projet.

2

Le séminaire «Paris rencontre Vienne» en novembre 2006

Le séminaire qui a eu lieu les 27 et 28 novembre à Vienne a constitué l'activité principale et le point culminant de l'échange en 2006.

2.1

La conception du séminaire

Le but du séminaire était l'échange d'informations et la discussion sur deux grands thèmes.

Pour permettre l'accès au plus grand nombre de personnes intéressées des milieux politique, administratif et technique, deux demi-journées étaient consacrées à un plus large public. La manifestation a rencontré un vif intérêt.

Deux ateliers avec les membres de la délégation parisienne ont eu lieu le matin dans l'intention de leur présenter des informations correspondant à leurs intérêts et de permettre des questions et discussions sur la politique viennoise, ses instruments et sa mise en œuvre.

Dans ces ateliers, des experts travaillant au sein et à l'extérieur de la municipalité ont été invités pour parler des thèmes choisis et/ou pour discuter avec les invités parisiens.

L'après-midi ouvert au public, les membres de la délégation parisienne dont M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'architecture, ont présenté leurs contributions. De même, M. Rudi Schicker, Adjoint au maire de Vienne, ainsi que M. Kurt Puchinger, chef d'aménagement

Contacts, élaboration des questions, séminaire à Vienne les 27 et 28/11/2006

Délégation parisienne avec l'Adjoint au maire

Visites

Documentation du projet

urbain, au sein de la Délégation à l'urbanisme et à l'ingénierie technique, ont exposé la politique viennoise en matière d'aménagement urbain et la mise en œuvre des objectifs déclarés du *STEP05*.

Pour terminer, une table ronde a réuni les participants de haut rang, dont l'Adjoint au maire, M. Jean-Pierre Caffet, le chef d'aménagement urbain, au sein de la Délégation à l'urbanisme et à l'ingénierie technique, M. Kurt Puchinger, ainsi que les responsables des directions municipales chargés de l'aménagement urbain, soit Mme Catherine Barbé et M. Thomas Madreiter.

L'équipe responsable du projet a assuré l'animation du séminaire : Mme Shams Asadi (*MA 18*), M. Wolfgang Förster (*MA 50*) et Mme Heidrun Feigelfeld (*SRZ*).

(Vous trouverez en annexe la liste des intervenants et des participants et le programme détaillé).

2.2 Les deux grands thèmes

Sur la base d'enquêtes, d'échanges par correspondance, d'entretiens préalables et la réunion préparative à Paris, les deux parties se sont mis d'accord sur deux grands thèmes et des axes prioritaires, selon lesquels elles ont défini le programme, les contenus et le choix des intervenants respectifs.

Thème 1 **« Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains » :**

A la demande des Parisiens, le premier atelier des groupes de travail était consacré à l'information et à la discussion sur la politique viennoise en matière de renouvellement urbain, sur les services offerts à la population locale tels que les bureaux de quartier, sur les instruments visant la sauvegarde du patrimoine culturel, sur le plan global des transports et sa mise en œuvre au niveau de l'arrondissement.

L'après-midi du premier jour, M. Schicker, Adjoint au maire de Vienne, a présenté au public la politique viennoise en matière d'aménagement urbain, en

établissant des parallèles entre les deux villes. Les Parisiens ont présenté le programme du Grand Projet de Renouvellement Urbain, en mettant l'accent sur la durabilité, des petits projets de réhabilitation avec concertation citoyenne ainsi que la sauvegarde du patrimoine culturel.

Thème 2 **« Les plans d'urbanisme – PLU, STEP05 - et leur réalisation » :**

Le deuxième jour, l'atelier des groupes de travail était consacré à l'expérience viennoise liée aux immeubles de grande hauteur, au processus d'élaboration et à la structure du *STEP05*, y compris le principe transversal du « *gender mainstreaming* », ainsi qu'un projet d'aménagement urbain exemplaire.

Lors de la deuxième manifestation pour le grand public, M. Caffet a fait ressortir les différences entre la mise en œuvre du plan à Vienne et les questions d'actualité liées au plan d'urbanisme parisien, et ses collaborateurs ont parlé de l'élaboration et de la structure du PLU, et de la concertation.

Structure du rapport

Le chapitre 3 ci-après résume brièvement les exposés présentés par la délégation parisienne lors du séminaire.

Le chapitre 4 donne un petit aperçu des contributions viennoises, ainsi qu'un bref compte-rendu des discussions et de la table ronde.

Pour terminer, le chapitre 5 donne un bref résumé global.

Deux axes thématiques
Les ateliers sur les activités et les plans de Vienne
Les après-midis grand public portant sur les activités et les plans de Paris
Discussion générale



3 Les exposés de la délégation parisienne

Parmi le grand nombre d'exposés tenus lors du séminaire, la présente publication accorde la priorité aux interventions parisiennes. Nous pensons qu'à Vienne les informations peu connues sur l'aménagement urbain à Paris intéresseront un large public.

Avec beaucoup d'engagement, les membres de la délégation parisienne ont accepté notre invitation à présenter, deux fois l'après-midi, au public viennois un aperçu sur les principaux défis et activités de la municipalité de Paris.

Les deux ateliers organisés en petit cercle avec les experts viennois le matin, ont fait ressortir certaines différences entre Paris et Vienne. Ainsi, les Parisiens ont pu encore mieux couvrir les centres d'intérêt des Viennois.

Les contributions sont brièvement résumées, accompagnées de quelques illustrations choisies, puisqu'une documentation complète aurait dépassé le cadre de la présente publication. L'ordre suivi ici reprend celui du séminaire. Elles suivent donc la structure thématique logique où une priorité différente avait été fixée pour chaque demi-journée.

Priorité :
Résumés des présentations faites par les Parisiens

Grand thème 1 :
Aménagement urbain, développement durable, grand projet, renouvellement du Marais

Etant donné que les exposés se complètent et se recoupent partiellement, mais en mettant l'accent sur différents aspects, on trouvera des informations sur les mêmes thèmes à différents endroits, ce qui nous semble utile pour bien comprendre les contenus.

Les deux grands thèmes ont été choisis, comme expliqué plus haut, selon les intérêts des deux groupes municipaux. D'où l'accent a été mis sur les projets réalisés dans les zones cibles, sur les objectifs et les plans régissant les travaux d'aménagement et de renouvellement urbains.

3.1

Thème:

« Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains »

La nouvelle municipalité élue en 2001 (le Groupe Socialiste et Radical de Gauche, les Verts et le Groupe Communiste) a concentré d'énormes énergies sur 10% de la superficie de Paris, c'est-à-dire sur 940 ha de projets d'aménagement, situés notamment dans les zones périphériques de la ville (G.P.R.U.). Les deux tiers des projets ont été lancés depuis 2001, un tiers concerne la poursuite et révision de projets antérieurs.

Catherine Barbé définit le cadre, en présentant les spécificités de Paris et de son agglomération, la large gamme du programme et ses formes d'organisation.

De Chastenot / Dubois expliquent comment le principe de la durabilité régit toutes ces activités (définies dans le P.A.D.D.), quels sont les buts recherchés par la « Méthode développement durable » et les moyens pour sa mise en œuvre.

François Dubois décrit les objectifs, le pilotage et la gestion du G.P.R.U.. Après avoir esquissé la situation et le caractère spécifique des différents projets, il présente plus en détail le projet de la 'Porte Pouchet'.

Outre ce grand projet d'aménagement urbain, on accorde une importance plus particulière aux petits projets de réhabilitation des quartiers avec concertation. Didier Berthelot retrace les expériences faites dans l'un des arrondissements au centre-ville, le 4^e arrondissement.

Christiane Blancot se réfère à la particularité du Marais qui, en raison de son patrimoine national, est régi par les PSMV - Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur - relevant de la responsabilité du gouvernement national. Elle parle des efforts visant à adapter le PSMV du Marais aux objectifs du nouveau PLU (Plan local d'urbanisme).

Ainsi, on établit le lien avec des thèmes et des questions qui sont également d'une grande actualité pour Vienne.

Mme Blancot cite différents exemples pour illustrer que de nombreuses dispositions de sauvegarde inscrites dans le PLU ont été élaborées en concertation avec les citoyens.

Le chapitre 4 résume brièvement la discussion portant sur les deux grands thèmes et les contributions viennoises et parisiennes. Vous y trouverez aussi – comme mentionné plus haut – des informations sur les exposés sur Vienne. Le chapitre 5 reprend finalement les conclusions des participants.



3.1.1 Catherine Barbé

Projets d'aménagement urbain à Paris - organisation et méthodes

Stadtentwicklungsprojekte in Paris Planung und Methoden

Pour Madame Catherine Barbé, directrice de la Direction de l'Urbanisme (qui correspond plus ou moins aux Services municipaux 18, 21, 35 de la Ville de Vienne), l'aménagement urbain bien fait et proche du citoyen est la seule possibilité pour Paris d'attirer de nouveaux emplois, de maintenir sa population et sa diversité sociale et de continuer à développer des architectures innovantes.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2006 est censé être l'instrument pour avancer rapidement et sur une vaste échelle. (voir également le chapitre 3.2.2.)

Dans son exposé, elle a d'abord fait ressortir la spécificité de Paris au sein de l'agglomération, puis expliqué brièvement les objectifs et ensuite décrit les zones où se concentrent les principales activités de la Ville de Paris. Elle a illustré leur dimension, orientation et conception à l'aide de projets exemplaires. Toute une série de méthodes qui ne peuvent être que brièvement esquissées dans l'exposé a été développée pour la planification et la mise en œuvre.

Paris et son agglomération

Paris forme le centre de la région Ile de France (environ 11 millions d'habitants) qui est composée de sept départements.

Au sein de cette agglomération, l'Aire Métropolitaine, appelée aussi «Paris et la petite couronne», comprend sur une superficie d'environ 76.000 ha une population d'environ 6,2 millions de personnes. Cependant, avec 10.500 ha, le territoire de la Ville de Paris même est nettement plus restreint, (et donc nettement plus petit que celui de la Ville de Vienne avec près de 41.500 ha). Il y a donc environ 2,12 millions d'habitants qui vivent dans Paris intra muros (Ainsi, Vienne, avec environ 1,6 millions d'habitants, est tout à fait comparable à Paris.)

Mais ce parallèle montre également que Paris se distingue par une très forte densité de sa population. Une comparaison avec d'autres grandes villes et/ou régions

urbaines (Greater London, Berlin, New York, Tokyo) fait ressortir que Paris où la densité de la population dépasse 250 habitants par ha pour la moitié du territoire urbain, se rapproche plutôt de certaines parties de Manhattan NY.

A Paris, les zones à population dense s'étendent jusqu'à la frontière de la ville et se poursuivent dans l'agglomération notamment dans les communes limitrophes à une densité moyenne de 100 à 150 habitants par ha.

(Pour comparer : à Vienne, même des densités de 150 à 250 habitants par ha ne sont atteintes que dans certains arrondissements à l'intérieur du *Gürtel*.)

L'ampleur du programme

Paris a certes une tradition d'aménagement public très ancienne, mais le PLU qui est désormais en place (et applicable) constitue dans son approche globale et dans sa conception un instrument tout à fait nouveau. (Pour en savoir plus, voir les chapitres 3.1.2 et 3.2). Pour mettre en œuvre ses objectifs – construire des logements et maintenir de l'emploi - un programme d'urbanisme ambitieux a été lancé depuis 2001.

L'objectif d'augmenter le nombre de logements (à des prix abordables) et surtout de les répartir mieux sur le territoire urbain s'explique par les fortes disparités qui existent actuellement où les logements sociaux se concentrent à la périphérie nord-est et sud-est, tandis que de larges parties du territoire urbain n'ont pas ou presque pas de logements sociaux.

L'occupation par l'habitat ou l'emploi est également assez polarisée, certaines zones où prédominent les logements (zones à logements sociaux) s'opposent à des zones au centre-ville où il n'y a pratiquement que de l'emploi. Les zones totalement mixtes constituent au maximum un tiers du territoire urbain.

La nouvelle municipalité qui est en place depuis 2001 a lancé un programme d'urbanisme important avec plus de 30 projets sur 940 ha, soit environ 10% du territoire de Paris dont la mise en œuvre s'étendra sur les décennies à venir.

Paris et son agglomération, grande densité

**objectifs :
Construire des logements,
maintenir de l'emploi,
améliorer la mixité
d'occupation,
le G.P.R.U.**

Le G.P.R.U. (Grand Projet de Renouvellement Urbain) sous la devise de «Réhabiliter la couronne», est le fil conducteur pour le développement prioritaire de la Couronne, le long du boulevard périphérique et des boulevards des Maréchaux (des deux côtés de l'autoroute), en bordure des communes limitrophes. Ce sont de véritables territoires stratégiques pour le devenir de l'agglomération.

A titre d'exemples du G.P.R.U., Madame Catherine Barbé a présenté PNE – Paris Nord-Est (18^e et 19^e arrondissements), la Porte Pouchet (17^e arrondissement) et la Porte des Lilas (19^e et 20^e arrondissements).

Avec une surface de 200 ha, Paris Nord-Est est le plus important de ces territoires et comprend actuellement surtout des espaces viaires et des voies ferroviaires; il est prévu de construire 1 million de m² de surfaces nettes (SHON), logements, infrastructures, bureaux et commerce, amélioration des espaces libres et une desserte par un tramway.

Avec ses 15 ha, la Porte Pouchet est l'une des zones d'aménagement les plus petites. 60.000 m² de surfaces nettes sont prévues dont un tiers environ pour des logements. Par ailleurs, des emplois, des services techniques et des institutions de quartier devront être créés. (Un exposé séparé était consacré audit projet, voir chapitre 3.1.3).

Près de la Porte des Lilas, sur 25 ha d'espaces viaires et de surfaces vertes seront construits environs 300 logements, des équipements, des bureaux et des commerces, et le boulevard périphérique sera couvert.

Sous le thème «Investir les enclaves», l'aménagement et la conversion de petites surfaces constituent un autre point fort de l'urbanisme (à titre d'exemples : Batignolles, 17^e arrondissement, 50 ha y compris un nouvel parc de 10 ha, des logements, et Boucicaut, 15^e arrondissement, 3 ha, avec la construction d'un hôpital).

Le projet le plus important qui s'étend loin jusque dans le centre-ville est la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Paris Rive Gauche, dans le sud-est de Paris, dans le 13^e arrondissement, sur une em-

prise ferroviaire qui s'étend jusqu'à la gare d'Austerlitz (130 ha, 5000 logements).

L'aménagement est également poursuivi dans les faubourgs (à titre d'exemples : Passage Goix / Ilot Caille).

Sans oublier les zones de l'urbanisme novateur de l'après-guerre, notamment les grands ensembles de logements sociaux, qui nécessitent une réhabilitation. Ils sont souvent caractérisés par une construction sur dalle (exemples : Curial Cambrai / Cité Michelet, Beaugrenelle; le projet des Halles rentre également dans ce groupe).

Les méthodes

Suite à un bilan critique des méthodes antérieures, toute une gamme de nouvelles méthodes correspondant aux exigences du PLU a été développée depuis 2001.

La législation nationale, à savoir la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) est à la base avec ses trois principales exigences - solidarité, développement durable et renforcement de la démocratie et de la décentralisation.

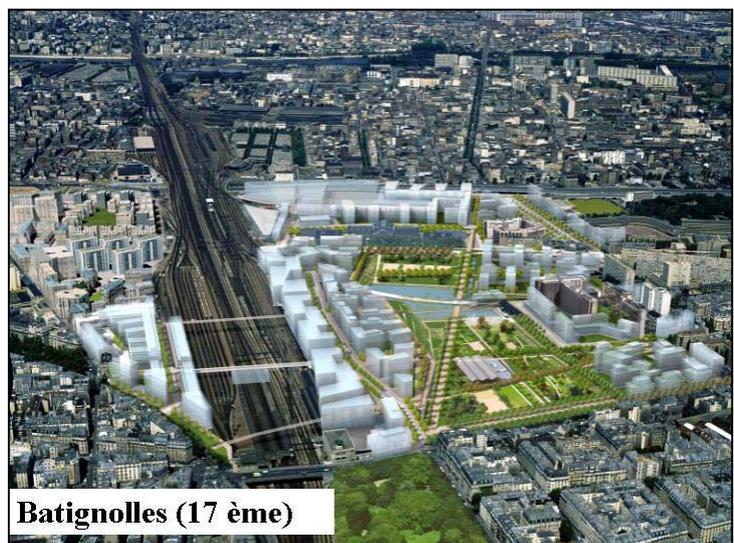
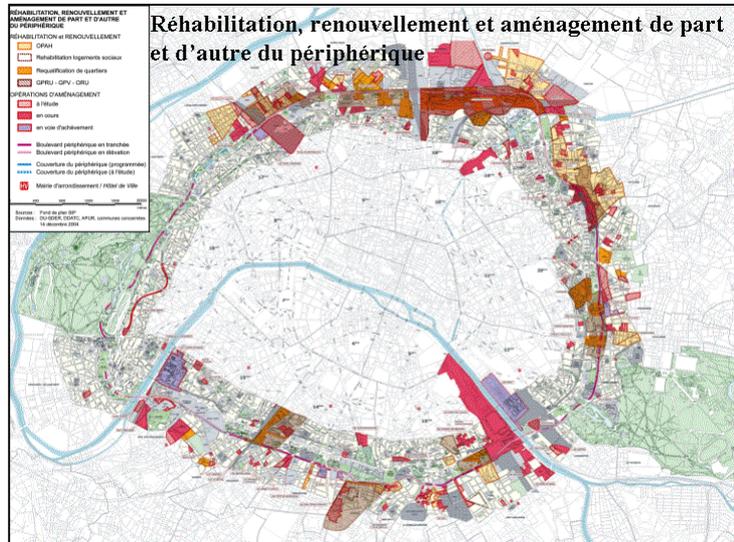
En conséquence, on met l'accent sur la programmation nourrie de la concertation. Les citoyens sont impliqués dans les différentes phases et de manière différente, en veillant sur une grande diversité des acteurs. (À ce sujet, voir également le chapitre 3.2.3.)

Le recours aux compétences extérieures, pour diversifier les projets urbains, est un autre élément : en 4 ans, 90 architectes et urbanistes et 150 autres prestataires ont contribué à élaborer les projets urbains et à réaliser de nombreuses études, sous la tutelle de la direction de l'urbanisme.

La réalisation des projets d'urbanisme se fait par des opérateurs publics, tels que les SEM (sociétés d'économie mixte d'aménagement) et l'OPAC (office public d'aménagement et de construction de Paris).

Réhabiliter la couronne, investir les enclaves développer les banlieues, rénover les grands immeubles de l'après-guerre

Méthodes : concertation, experts externes, organismes publics



3.1.2 Cédissia du Chastenet / François Dubois

Le PLU - Plan Local d'Urbanisme de Paris – et après ?

Der PLU / Pariser Stadtentwicklungsplan und danach ?

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) tout comme le STEP viennois se veut être « durable ». Le programme a été défini par le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et du Développement Durable).

Dès les premiers contacts entre Vienne et Paris, le « développement durable » a été identifié par les deux côtés comme un des thèmes centraux de cet échange. Pour Vienne, il est avant tout intéressant de voir comment la Ville de Paris traduit les objectifs dans la pratique opérationnelle.

Cédissia de Chastenet de la Direction de l'Urbanisme chargée de la « durabilité » est l'auteure du présent exposé préparé pour le séminaire. Malheureusement elle a été empêchée d'y participer personnellement, c'est pourquoi sa présentation a été faite par Monsieur François Dubois, chef de la sous-direction.

Les objectifs stratégiques de la durabilité sont définis dans le P.A.D.D, qui est contenu dans la partie B, c'est-à-Dire le deuxième des trois volets que comprend le PLU (voir également le chapitre 3.2.2).

Pour mettre en œuvre les objectifs politiques du P.A.D.D., on a d'abord désigné des personnes référentes au sein de la direction.

La première étape a été de faire un état des lieux de la prise en compte de la démarche développement durable dans les opérations d'aménagement de la Ville de Paris. A présent, on peut dire que les aspects environnementaux, sociaux et économiques sont globalement pris en compte dans la plupart des opérations, mais de manière encore inégale et non systématique. En juin 2004, donc même avant l'entrée en vigueur du PLU, la « Méthode pour la qualité environnementale – GPRU » a été votée.

La deuxième réponse pour mettre en œuvre le plan a été la nomination d'un AMO pour « l'élaboration d'un dispositif de suivi des enjeux développement durable dans les opérations d'aménagement urbain de

la Ville de Paris » une sorte d'instrument de vérification et d'évaluation.

Un prestataire extérieur et indépendant a été désigné pour accompagner la Ville de Paris dans l'élaboration de la « Méthode développement durable ». Cette phase d'études s'est déroulée par l'intermédiaire de deux comités de pilotage (avec les cabinets, les élus et les directions concernés). Après la diffusion du document à l'ensemble des directions, leurs avis et remarques ont été recueillis.

Le résultat a finalement été la « Méthode concertée pour un urbanisme durable » à Paris.

Celle-ci se compose de deux grandes parties :

- 1) L'état des lieux et
- 2) le référentiel et les objectifs stratégiques (subdivisé en quatre axes et 21 objectifs stratégiques ainsi que les exigences et les recommandations qui en découlent. Par la suite, il faut décider quels indicateurs choisir.

L'état des lieux se décompose en cadre urbain, cadre environnemental et cadre socio-économique, et là encore en fiches thématiques, 16 au total. (Remarques de l'auteure : Il suit sur de grandes parties la structure de l'état des lieux du *STEP* viennois, à l'exception du traitement explicite du « Gender Mainstreaming » à Vienne). (Pour les différents thèmes, voir le transparent à la fin du présent exposé.)

Les quatre grands axes du référentiel et les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Axe 1: mettre en place une gouvernance du projet, et établir une relation réciproque avec les axes suivants :
- Axe 2: offrir un cadre urbain vivant et chaleureux,
- Axe 3: développer une gestion de l'environnement économe et responsable
- Axe 4: favoriser la cohésion sociale et la diversité économique dans les quartiers.

Quels sont donc les objectifs stratégiques de ces quatre axes ?

Le premier axe « mise en place d'une gouvernance du projet » a pour but l'intégration des objectifs de développement dura-

**P.A.D.D.
partie intégrante
du PLU**

**Réalisation :
Etat des lieux,
prestataire
extérieur**

**Méthode
développement
durable**

**Quatre axes
du référentiel**

ble aux étapes clé du projet d'aménagement.

Il faut s'assurer de la transversalité du processus et organiser la participation de tous les acteurs. Il faut mettre en œuvre le pilotage interne et développer une stratégie d'amélioration continue.

Trois priorités ont été fixées: premièrement, l'évaluation de la prise en compte des objectifs de développement durable, deuxièmement, l'évolutivité de la «Méthode développement durable» et troisièmement, la question de la gestion ultérieure (prise en compte de l'entretien et de la maintenance, ainsi qu'un raisonnement en coût global).

En ce qui concerne l'environnement urbain, six objectifs ont été définis :

- 4# concevoir une ambiance urbaine et des espaces publics de qualité,
- 4# mettre en valeur le cadre bâti patrimoine architectural,
- 4# mettre en valeur le paysage et le patrimoine végétal,
- 4# développer et favoriser la biodiversité,
- 4# mettre en œuvre la politique de déplacements et
- 4# renforcer le sentiment de sécurité.

Une meilleure gestion de l'environnement porte sur l'eau et l'assainissement, l'efficacité de l'offre et de la demande énergétique, la lutte contre les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques, la réduction de la production des déchets et leur gestion, le choix des matériaux et la gestion des risques.

Il s'agit d'améliorer la cohésion sociale et la diversité économique, en favorisant la mixité sociale et générationnelle, en renforçant la diversité des entreprises commerciales et de l'emploi de proximité, en améliorant la santé et en supprimant l'insalubrité.

**Transversalité
du pilotage
du processus
avec 3 axes**

Le nouveau référentiel créé par la nouvelle méthode implique des changements dans la réalisation pratique des projets : L'appel à des prestataires extérieurs, la transversalité entre les directions, etc..

**6 objectifs pour
l'environnement
urbain**

Cela soulève, bien sûr, toute une série de questions concernant les moyens pour la mise en œuvre. Pour ne citer que quelques unes :

**'Certification',
Agenda 21**

4# Quel appui pour les chefs de projets ?

4# Quelle organisation pour évaluer et faire évoluer la «Méthode développement durable » et pour continuer à la développer ?

4# Quelles formations pour les chefs de projets ?

4# Quels moyens financiers pour mettre en œuvre la démarche développement durable (AMO – assistant à la maîtrise d'ouvrage, et études complémentaires, formations des acteurs de l'aménagement...)?

4# Quelle articulation avec les opérateurs?

Il faudra trouver rapidement des réponses à toutes ces questions dans les projets d'urbanisme actuels et futurs.

Les grands thèmes d'actualité sont d'un côté la « certification », où une étude est prévue pour 2007, et de l'autre côté l'Agenda 21, un thème global et transversal. Récemment, c'est-à-dire en automne 2006, l'Agenda 21 parisien a été officiellement lancé. Un chargé de mission, responsable de l'Agenda 21 et du développement durable au sein du Secrétariat Général, a été désigné, et dans chacune des directions de la Ville de Paris, un référent Agenda 21 a été désigné.

La « Méthode développement durable » de la SDA est l'une des contributions de la Direction de l'Urbanisme à l'Agenda 21.

Vous trouverez de plus amples informations en français sur le site www.paris.fr/portail/Urbanisme, Textes du Plan Local d'Urbanisme, Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).



**Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
au projet d'aménagement urbain durable**

- **La « Méthode développement durable »**
- Elle se compose de deux grandes parties :
- **1. L'état des lieux**
- **2. Le référentiel et les objectifs stratégiques**

- **Quels indicateurs ?**

**Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
au projet d'aménagement urbain durable**

- **La « Méthode développement durable »**
- **1. L'état des lieux**
- Il se décompose en 16 fiches thématiques :

Le cadre urbain	Le cadre environnemental	Le cadre socio-économique
1) Espace public et ambiance urbaine	7) Eau	13) Mixité sociale et logement
2) Patrimoine	8) Énergie	14) Tissu économique et emploi
3) Paysage	9) Pollutions	15) Culture et loisirs
4) Trames vertes et biodiversité	10) Déchets	16) Santé et salubrité
5) Mobilité (déplacements + accessibilité)	11) Matériaux	
6) Sécurité	12) Risques	

**Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
au projet d'aménagement urbain durable**

- **Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la diversité économique dans les quartiers**

Thèmes	Objectifs stratégiques
1) Mixité sociale et logement	4.1. Favoriser la mixité sociale et générationnelle
2) Tissu économique et emploi	4.2. Renforcer la diversité économique et l'emploi de proximité
3) Culture et loisirs	4.3. Développer les services culturels et de loisirs
4) Santé et salubrité	4.4. Améliorer la santé et supprimer l'insalubrité

3.1.3 François Dubois Les quartiers du Grand projet de renouvellement urbain (G.P.R.U.)

Der G.P.R.U.: die Gebiete des Großprojekts für Stadterneuerung

François Dubois, responsable du volet urbain du G.P.R.U., a présenté le programme global prévu dans celui-ci et les objectifs généraux ; à l'exemple du secteur de la Porte Pouchet, dans le 17^e arrondissement (que Catherine Barbé a déjà abordé dans son exposé, voir 3.1.1.), il a démontré l'état d'avancement des travaux.

Le programme que la Ville de Paris s'est fixé en termes de réhabilitation et d'aménagement est très ambitieux. Dans ce programme, les quartiers du G.P.R.U. occupent une place prééminente (au sujet du programme global, voir 3.1.1.). Les onze sites du G.P.R.U., d'une surface totale de 532 ha – le vingtième du territoire de Paris – où vivent quelque 85.000 habitants, sont situés sur ce qui est appelé « la couronne ». Ces espaces sont situés entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique, qui ceinture la ville et en constitue souvent la limite.

Du secteur « Porte Pouchet » dans le nord, avec ses quelque 1.900 habitants, jusqu'au secteur « Porte de Vanves », qui compte plus de 19.000 habitants, les sites d'aménagement prévus par le G.P.R.U. sont très différents les uns des autres, aussi bien par leur surface, par le nombre de leurs habitants, que par leur situation de départ et les mesures envisagées.

Tous ces secteurs ont en commun trois objectifs primordiaux :

- 4# Le développement d'un projet social,
- 4# l'amélioration durable du cadre de vie des habitants, et
- 4# la promotion du développement économique et du lien avec les communes voisines.

« Développer un projet social » - l'objectif n° 1 – vise une action sociale de proximité et la réalisation de nouveaux équipements, notamment pour l'enfance et la jeunesse. C'est surtout en « favorisant la vie de quartier en luttant

contre l'exclusion sociale », idées directrices de l'ensemble des objectifs, que les planifications vont bien au-delà du simple travail sur le cadre bâti.

L'objectif n° 2, « améliorer durablement le cadre de vie des habitants », englobe des sous-objectifs bien connus : l'amélioration de la qualité résidentielle, la valorisation des espaces, le renforcement des transports collectifs (p. ex. le tramway Sud) et les circulations douces, la maîtrise et les réductions des nuisances, ainsi que le développement de la gestion urbaine de proximité en tant que structure intermédiaires et élément organisationnel à la fois.

Les problèmes structurels essentiels qui caractérisent ces secteurs font l'objet de l'objectif n° 3 – « favoriser le développement économique et les liens avec les communes voisines ». Il vise avant tout la création d'emplois supplémentaires dans l'est parisien, d'autant que, dans des quartiers, le chômage est très important. Il s'agit aussi de profiter des dynamiques avoisinantes et développer des liens inter-quartiers par la construction d'immeubles d'activités.

La finalité est de rompre l'enclavement fréquent de ces secteurs. Dans cette optique, il conviendra aussi de promouvoir les espaces de liaison non seulement au sein des secteurs eux-mêmes, mais aussi vers les quartiers riverains et les communes limitrophes – ces derniers constituant la voie privilégiée pour briser le cloisonnement de la ville de Paris, en termes architecturaux, économiques et sociaux, par rapport aux environs, immédiats ou non.

Ces projets peuvent être réalisés grâce aux friches (emprises ferroviaires, terrains industriels, surfaces d'infrastructure peu utilisées), qui ont subsisté par ici et par là, enclavés dans le tissu urbain, et qui s'offrent à des usages nouveaux. En même temps, le fait de devoir surmonter d'énormes coupures urbaines (notamment les importants réseaux de transport, parfois réalisés en viaduc) constitue un défi de taille.

Les ensembles d'habitation qu'on y trouve ont été conçues dans les phases d'aménagement urbain d'après-guerre. Il s'agit de grands ensembles de loge-

**Onze projets
de grande
envergure
sur la
« couronne »,
Mise en œuvre
d'un
projet social
Amélioration
de la
vie quotidienne
Promotion de
l'économie
Liens inter-
quartiers et avec
les dynamiques
avoisinentes**

ments sociaux, avec tous les problèmes urbains qu'on leur connaît et auxquels sont confrontés les habitants, eux-mêmes fragilisés.

La démarche pour les secteurs du G.P.R.U., celle de la « double approche – urbaine et sociale » - est fonction de la grande envergure du programme. À cette approche correspond aussi un double pilotage : un pilotage politique et technique, d'un côté, et celui exercé par une compétence transversale, urbaine et sociale.

La gestion, elle aussi, est réalisée à deux niveaux – au niveau central et au niveau local. Dans toutes les phases de planification et de décision prime le principe de concertation auquel la Ville de Paris, depuis 2001, accorde une place prééminente (par rapport à la « concertation », voir aussi le chapitre 3.2.3).

En matière de planning, les objectifs des mesures sont toujours définis par rapport à deux horizons différents, c'est-à-dire des améliorations pour les résidents à court terme et un processus de renouvellement global à long terme.

Comme exemple des secteurs compris dans le G.P.R.U., François Dubois a présenté le projet « Porte Pouchet ». Avec ses 15 ha, celui-ci compte parmi les secteurs de faible superficie et se trouve au nord de la ville, en limite des communes voisines Clichy et St. Ouen, et est formé par une étroite bande coincée entre le boulevard périphérique, situé en viaduc, et les boulevards des Maréchaux, qui constituent autant de voies de premier ordre.

Les défis spécifiques résident, d'une part, dans la situation extrêmement enclavée, dans l'occupation du sol (installations techniques de grande étendue jouxtant des logements sociaux construits en forme de barres et de tours) et, d'autre part, dans le manque d'emplois et de commerces de proximité. Par contre, le potentiel, assez prometteur, d'espaces verts (y compris un cimetière) et les bonnes conditions de liaison vers les communes limitrophes (possibilité de passage en-dessous du boulevard périphérique en viaduc, projets au-delà de la limite de la ville) constituent autant de points forts du secteur.

L'actuel projet de réaménagement fait l'objet d'une concertation avec les résidents et définit plusieurs grands axes :

L'amélioration de la qualité résidentielle, grâce à une réhabilitation généralisée des ensembles de logements (amélioration du bâti, y compris la protection contre les bruits, la réhabilitation d'une tour et des deux tiers d'une barre) et à des constructions nouvelles organisées selon un système de plots et implantées sur des surfaces obtenues grâce à la réduction de la largeur de la chaussée d'une rue.

Le réaménagement de l'espace public vise avant tout une réduction des coupures existantes, l'apaisement de la circulation et l'accroissement des espaces verts au détriment de l'espace viaire. On obtient du foncier grâce à la surélévation d'un stade. Un nouvel espace de liaison, qui mène vers les communes voisines de Clichy et St. Ouen, est créé par une place située en dessous du boulevard périphérique en viaduc, à l'intersection des trois communes. Le cimetière reste inchangé, faisant partie intégrante du réseau des surfaces vertes et servant de « tampon » vis-à-vis des voies de circulation.

Au long de l'autoroute, il est prévu de créer des entreprises supplémentaires.

Par ailleurs, le « projet social » est suivi par un bureau de gestion de quartier.

En général, le projet fait l'objet de méthodes nouvelles brièvement décrites par Catherine Barbé (chapitre 3.1.1) et dans le chapitre précédent sur le développement durable.

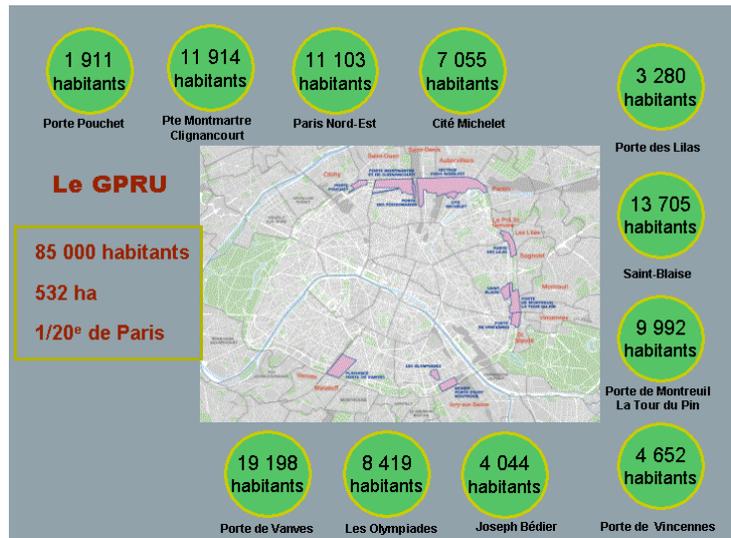
(Pour de plus amples informations sur le G.P.R.U. et le programme « Aménager Paris », voir : Mairie de Paris; Aménager Paris; Paris 2005; site Web www.paris.fr Logement et Urbanisme).

**Double
approche :
urbain + social**

**Gestion :
centralisée
et locale**

**Planning :
deux horizons**

**À titre
d'exemple :
Porte Pouchet**



Porte Pouchet : le contexte

Les spécificités :

- un quartier particulièrement isolé : aux barrières du périphérique et des Maréchaux s'ajoutent de grandes emprises infranchissables (stade cimetière, lycée, caserne...)
- des services techniques encombrants
- une population fragilisée qui se sent à l'écart
- pas de commerces, pas d'activités, peu d'associations

Les atouts :

- Une trame paysagère de qualité (cimetière très vert, beaux alignements d'arbres)
- des quartiers voisins en transformation sur Clichy et Saint-Ouen
- un périphérique en viaduc, qui permet de passer dessous

Porte Pouchet : Interventions diverses sur les logements

Nouveaux logements rue Rebière

- Réhabilitation ambitieuse d'une tour et des 2/3 de la barre
- Construction de nouveaux logements le long du cimetière
- Démolition d'une tour et du 1/3 de la barre

Réhabilitation tour Bois le Prêtre

3.1.4 Didier Berthelot

Défis actuels de la politique locale avec concertation au 4^e arrondissement de Paris

Aktuelle Herausforderungen der lokalen Politik mit Bürgerbeteiligung im 4. Pariser Bezirk

Dominique Bertinotti, maire du 4^e arrondissement de Paris, partenaire très engagée, en 2004, du projet pilote « Vienne – Paris, échange sur les activités de renouvellement concerté de quartiers », a montré un très grand intérêt à la continuation de ce processus. Se voyant, en dernière minute, dans l'impossibilité d'assister à nos assises, elle a envoyé à sa place Didier Berthelot, chargé de mission à la tête du département Architecture, urbanisme et environnement auprès de la mairie du 4^e arrondissement. En renouant avec les projets prévus pour celui-ci, présentés et discutés en 2004, il a cette fois-ci fait le tour d'horizon des grands axes de la politique actuelle de cet arrondissement.

Le fameux quartier historique du Marais est un excellent exemple d'homogénéité au niveau de sa constitution et de l'histoire de l'architecture. Il est situé à cheval sur le 3^e et le 4^e arrondissement et fait l'objet – chose unique à Paris – d'un « Plan » spécial, en vigueur depuis 40 ans environ, le PSMVM - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais. Les principes qui le régissent avoisinent ceux appliqués aux « zones protégées » (« *Schutzzonen* ») de Vienne, soumises à la réglementation sur la protection des monuments historiques, sous la tutelle de l'administration fédérale de l'Autriche.

Si le PLU - Plan Local d'Urbanisme - est maintenant en vigueur depuis septembre 2006 (voir à ce sujet les résumés des exposés précédents), le principe de la révision du PSMVM en vue de son harmonisation avec le PLU n'a été acté par l'État qu'il y a peu de temps. Un appel aux candidats urbanistes a été lancé, la révision va prendre 4 à 5 ans.

Le défi pour les élus de l'arrondissement est de taille, car il s'agit de respecter deux réglementations différentes - le PSMVM, applicable à environ deux tiers

de la surface du quartier, et le PLU, applicable, lui, à environ un tiers. Leur mise en pratique consciencieuse et la concertation au cours de la procédure de révision sont des sujets de priorité absolue.

L'idée est que demain, il n'y existe pas de différence entre les conditions de vie réelles des quelque 30.000 résidents du Marais par rapport à ceux du reste de la ville de Paris et que les questions des limites entre ceux qui « habitent » les différents Plans ne se posent plus.

La partie la plus importante de la révision du PSMVM, et l'objet de nombreux débats, sera l'examen de l'aspect « patrimonial » dans la réglementation. Le regard a nettement évolué au cours des décennies. Aujourd'hui, on trouve peut-être plus intéressant la lecture de la stratification historique et l'évolution des bâtiments que la restitution des bâtiments tels qu'ils étaient à l'origine. Surtout, la place de l'homme dans le patrimoine est maintenant reconnue.

Des détails supplémentaires au sujet du PSMVM se trouvent dans le résumé suivant de l'exposé de Christiane Blancot, de l'Atelier Parisien d'Urbanisme APUR, sous le point 3.1.5.

Le PSMVM et la concertation

Le processus de révision du PSMVM sera associé à une intense concertation, comme cela correspond à la politique urbaine actuelle. Dans ce but a été créée, il y a quelques années, l'institution des conseils de quartier.

Lesdits conseils de quartier ont participé au très large processus de concertation, le premier en son genre, mené sous des formes diverses à l'occasion de l'élaboration du PLU : marches exploratoires, observations et signalements lors de l'enquête publique, participation active aux réunions publiques, participation aux groupes de travail, et bien d'autres encore (voir à ce sujet aussi le résumé de l'exposé d'Elsa Martayan, chapitre 3.2.3), en faisant comme si les limites du PSMVM n'existaient pas.

Sur la base des résultats obtenus grâce à cette participation, il a été envisagé, dans l'actualité, d'étudier la participation et le renfort d'autres acteurs, avant tout celui des jeunes du 4^e qui font preuve d'une imagination « sans entrave », et celui

**Le Marais :
la révision
du PSMVM
est abordée**

**Harmonisation
avec le PLU**

**Méthode
incontournable :
la concertation**

**Les Conseils
de Quartier**

**PLU :
participation sur
une large base**

d'un organisme de contrôle – un « observatoire » - ou une commission locale d'urbanisme. Un tel organisme est également prévu pour le suivi du PLU et se composera d'experts professionnels (urbanistes, historiens, sociologues...), tous volontaires de l'arrondissement.

La concertation dans le cadre du PSMVM sera structurée par thèmes ou pôles de réflexion, distinguant bien les règles morphologiques des règles générales de portée sociale et économique. Les sujets traités seront les suivants :

- 4# développement durable et « réversibilité » des opérations projetées
- 4# commerces – activités - tourisme
- 4# espaces publics - recoins
- 4# logements : habiter le patrimoine
- 4# transports - circulations

Ces concertations dans le cadre de la révision du PSMVM ne pourront véritablement jouer pleinement leur rôle sans la présence d'animateurs compétents dans les nombreux groupes de travail thématiques (nécessaires). Cette fonction sera assumée, d'une part, par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) qui a déjà assuré le suivi de plusieurs projets dans l'arrondissement, et par les directions de la Ville, d'autre part.

Projets locaux

Dans le passé, la concertation locale a compté, dans le 4^e arrondissement, avec des résultats positifs et une société civile active. Depuis 2001, par exemple, de nombreuses mesures urbanistiques, concernant des secteurs limités et visant l'amélioration de l'espace public, ont été réalisées grâce à une large concertation qui a connue une évolution continue.

Après le projet pilote « Rue du Trésor », un grand succès d'après l'opinion des responsables politiques du quartier – il s'agissait de réaménager une petite voie sans issue, la rue du Trésor, tout en apportant des solutions aux conflits des usagers -, c'était la rue des Rosiers qui a été réaménagée par des mesures prises en faveur des piétons. Là aussi, il a été possible, grâce aux efforts réunis, de vaincre les réserves des commerçants du coin.

Actuellement, un projet qui va dans ce sens, à savoir le « terre-plein Saint-Paul » - cet espace à la confluence de la rue de Rivoli, la rue Saint-Antoine et la rue François Miron et près de la station de métro du même nom - se trouve en état avancé. À ce projet pourront succéder celui de la « rue des Archives » ou celui de la « place Edmond Michelet ».

Ces opérations sur l'espace public, qui se sont appuyées sur une consultation des riverains par l'intermédiaire des conseils de quartier, ont eu une grande valeur pédagogique. Elles ont fait comprendre au citoyen, petit à petit, outre l'intérêt manifeste des transformations, le rôle de chacun, la force de proposition des uns, l'analyse des faisabilités par les techniciens et la responsabilité de l'arbitrage et de la décision par le politique.

L'institution des conseils de quartier

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie du quartier et l'amélioration du cadre de vie, et permettent une meilleure diffusion et communication vers la population du quartier.

Ils constituent des relais entre les services de la mairie et les élus et la population du quartier, sans être les représentants ni des premiers ni des seconds. Ils peuvent soumettre des vœux au conseil d'arrondissement, celui-ci prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes.

Ils ont une certaine liberté d'action et d'intervention grâce à un petit budget de fonctionnement pour subvenir aux besoins courants et un budget d'investissement (« Fonds de participation des habitants ») pour des mesures d'une certaine envergure, les deux s'inscrivant dans l'état spécial de l'arrondissement.

La composition et l'organisation d'un conseil de quartier diffèrent d'un quartier à l'autre. La participation est ouverte à tout Parisien, quels que soient son âge ou sa nationalité, sur la base du volontariat. Ils se composent d'élus, de représentants d'associations, de personnes qualifiées ou d'autres habitants. Les conditions générales pour leur fonctionnement et leurs missions sont consignées dans une « Charte des conseils de quartier ».

**Harmonisation
PLU / PSMVM :
Pôles de
réflexion**

**Nouveau :
des animateurs**

**Projets locaux :
rue du Trésor**

rue des rosiers

**terre-plein
Saint-Paul**

**«Conseil de
quartier»:**



3.1.5 Christiane Blancot Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais

Plan zur Erhaltung und Aufwertung des Marais

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), dont le président est l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme, a été chargé d'établir un bilan du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Marais.

Comme cela est mentionné dans la contribution 3.1.4. (Didier Berthelot), le territoire de la Ville de Paris, à l'exception de deux zones, est régi par le PLU - Plan Local d'Urbanisme qui vient d'être approuvé. La zone de loin la plus importante est le quartier du Marais, dans les 3^e et 4^e arrondissements, la deuxième est située dans le 7^e arrondissement. Ces deux zones ainsi que le site de la Seine classé Patrimoine mondial de l'UNESCO qui les relie se trouvent au centre-ville. Elles sont régies par les PSMV - Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur - qui relèvent de la responsabilité du gouvernement national.

Le processus de mise à jour du PSMV du Marais et son adaptation aux objectifs du PLU sont actuellement en cours.

Christiane Blancot, architecte à l'APUR qui a rédigé, en 2004, une étude sur le PSMV du Marais, a expliqué les points clé de la discussion actuelle et du changement d'orientation potentiel des plans de sauvegarde.

A l'aide de plans et de photos, elle a présenté dans son exposé l'histoire architecturale et les mesures exemplaires prises sous l'ancien PSMV (reconstruction des immeubles dans leur état originel, soit par démolition partielle et/ou curetage, création de passages à travers les îlots etc.).

Cependant, Paris a beaucoup changé depuis l'élaboration du premier PSMV du Marais, il y a 30 ans. Dans les quartiers centraux, et en particulier dans le Marais, la réhabilitation du patrimoine architectural et urbain est très avancée. Personne ne peut imaginer, connaissant le prix du mètre carré bâti dans le centre de Paris, que le Marais soit encore à « sauvegarder ». La conservation de l'outil PSMV pour gérer ce secteur de

Paris historique trouve donc désormais sa justification essentiellement dans la « mise en valeur » du patrimoine, dans un niveau d'exigence accru dans les projets de restauration des édifices, dans la protection des intérieurs, comme dans les projets d'aménagement des espaces publics.

Le Marais a changé en profondeur – il est devenu chic et dynamique. S'il reste certes un des quartiers les plus denses en nombre d'habitants, sa population, de catégorie sociale plus aisée, rajeunit et le nombre d'enfants augmente. Le parc de logements a fortement évolué, et les prix du mètre carré se sont envolés. Les activités économiques ont également changé, on y trouve plus de services et de nouveaux médias.

La notion de patrimoine culturel a également beaucoup évolué depuis 30 ans. Les édifices du 19^e et du 20^e siècles ont gagné en importance.

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre acte de ces évolutions, de vérifier l'applicabilité du PSMV et de prendre des mesures pour prévoir des développements futurs.

Les enjeux et modalités d'une « mise à jour » du PSMV

Il s'agit de concilier deux objectifs : d'une part les impératifs de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et d'autre part les objectifs généraux de la politique urbaine de Paris.

Ces objectifs sont a priori distincts les uns des autres et parfois issus de logiques différentes, l'une partant de la nécessité de la protection d'un patrimoine exceptionnel et l'autre de la nécessité de renforcer le dynamisme des quartiers centraux, de permettre à leurs habitants de s'y maintenir, d'enrayer les phénomènes de « muséification » et de gérer les flux touristiques importants.

Pour concilier ces deux objectifs, il faut un double mouvement, l'un qui tienne compte des objectifs de politique générale de la collectivité locale pour les adapter au contexte particulier du PSMV, l'autre plus en profondeur, qui ré-interroge les règles de sauvegarde et de mise en valeur qui avaient été retenues à l'époque de la mise au point du docu-

**Révision
du PSMV
du Marais**

Atelier APUR

**changement
fondamental :
arrondissement,
perspective**

ment, à la lumière des évolutions urbaines récentes, et des objectifs de politique urbaine générale.

Thèmes issus des objectifs du PADD et des nouvelles dispositions du PLU

Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et du Développement Durable) est une réglementation nationale prévue, depuis 2000, dans la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et qui devra être prise en considération dans les plans d'urbanisme locaux. En tant que base et cadre, le P.A.D.D. a été intégré dans le PLU susmentionné.

Les thèmes qui doivent être pris en considération dans l'adaptation du PSMV peuvent être réunis en sept groupes:

- 4# Mixité sociale : institution de servitudes pour le logement social
- 4# Promouvoir la nature dans la ville : création d'un coefficient de biotopes
- 4# Préservation des commerces de proximité et contrôle du commerce de gros : interdiction de changements de destination le long des voies commerçantes
- 4# Qualité de vie au quotidien: création de nouvelles réserves pour équipements publics
- 4# Diminution de la circulation automobile en limitant le nombre des places de stationnement
- 4# Modérer les densités bâties: nouveau système de calcul de COS
- 4# Mixité habitat/emploi à l'échelle : création de zones avec des destinations privilégiées ou freinées.

Thèmes issus des dispositions propres au PSMV

- 4# Instituer des dispositions plus proches de la structure réelle du tissu urbain et du découpage parcellaire existant
- 4# Modifier les alignements et les zones constructibles pour qu'elles respectent mieux la ville existante
- 4# Revoir la liste des immeubles protégés sans délimitation de période historique
- 4# Revoir la liste des bâtiments voués à la démolition pour mieux prendre en compte les activités et conserver les différents types d'occupation des parcelles

Harmoniser localement, interroger les règles

7 grands thèmes du PADD/PLU

Thèmes du PSMV

Comment procéder à l'avenir ?

- 4# Renforcer les dispositifs de protection des activités économiques, anciennes et nouvelles
- 4# Prendre en compte dans les prescriptions de restauration architecturale les transformations dues à l'évolution des règlements et à l'histoire des édifices
- 4# Mieux prendre en compte le paysage urbain.

Faudrait-il élaborer un nouveau mode de gestion des PSMV ?

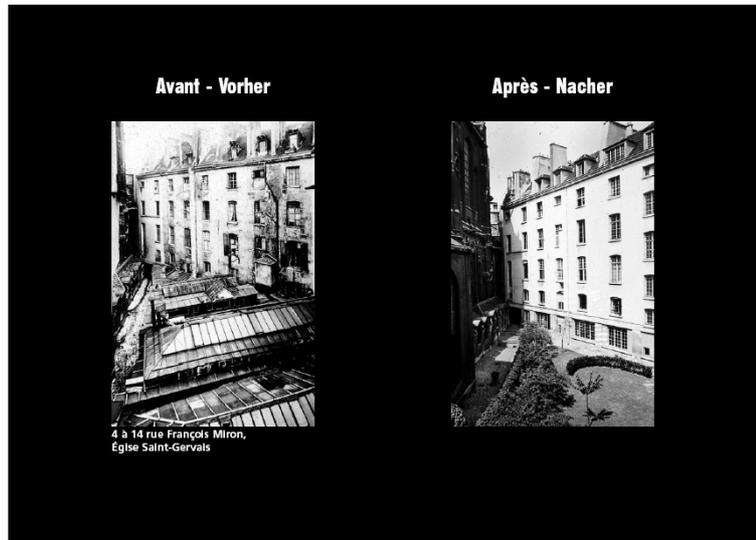
En complément des mises à jour réglementaires, des précisions devraient être apportées au PSMV. La création d'un fichier d'immeubles p.ex. permettrait la mise en place de cahiers des charges de restauration et de modernisation par immeuble et une connaissance approfondie du patrimoine qui reste encore méconnu.

Enfin, il n'est plus possible aujourd'hui de définir des politiques urbaines sans concertation locale et sans un partenariat étroit et permanent entre les acteurs de la Ville et de l'Etat.

Par ailleurs aujourd'hui, les instances locales de débat et de concertation dans Paris se multiplient et sont particulièrement actives. Dans ce contexte, le mouvement de convergence des points de vue demande la création d'outils de débat adaptés, ayant pour objectif une transformation des modes de gestion des secteurs sauvegardés grâce à un travail commun plus riche et plus quotidien des différents acteurs urbains et la mise en place de nouveaux modes de concertation entre la Ville et l'Etat associant la population concernée.

Ce renouveau de la gestion devrait s'appuyer sur une plus grande précision des règles édictées afin de réduire les contentieux ainsi que les prescriptions non basées sur des documents réglementaires.

(Pour plus d'informations sur le PSMV, voir la contribution 3.1.4.)



3.2 Thème « Les plans d'urbanisme PLU, STEP05 et leur réalisation »

Le moment a été parfaitement bien choisi : en 2006, les deux villes ont soumis leurs plans locaux d'urbanisme à l'approbation du Conseil municipal. La concertation citoyenne y a joué un rôle plus important que par le passé, les deux plans s'inspirent de principes fort semblables. Tous les deux sont liés directement à la mise en œuvre dans les zones définies.

Néanmoins, il y a des différences nettes en ce qui concerne le caractère général, l'approche, les instruments et les priorités.

Jean-Pierre Caffet parle de l'aménagement urbain, en mettant l'accent sur l'éventualité de construire de nouveaux immeubles de grande hauteur, question actuelle qui est fortement contestée à Paris.

Didier Bertrand dévoile ces grandes et petites différences entre les plans et expose les grands principes du PLU et de sa réglementation. Les objectifs de développement durable, la sous-division en zones et la définition de la densité du bâti ne sont que quelques uns de ces éléments-clé. La sauvegarde des bâtiments historiques, ainsi que - élément innovateur - la promotion de la mixité sociale sont considérées comme prioritaires.

D'autres règles concernent la limitation de la hauteur, question abordée par M. Caffet, Adjoint au maire de Paris, ainsi que les places de stationnement et la végétalisation.

Par la suite, les « dispositions complémentaires », le « bonus COS habitations sociales » et le « bonus énergie » ont suscité un intérêt particulier.

Elsa Martayan parle du processus d'élaboration du plan, et plus particulièrement des multiples modèles de concertation citoyenne. Elle présente le déroulement des initiatives à différents niveaux, leurs bases légales, les moyens utilisés et le calendrier.

D'où les priorités thématiques traitées par différents comités techniques.

Elle cite plusieurs exemples pour illustrer les nombreuses dispositions de sauvegarde inscrites dans le PLU qui ont été élaborées en concertation avec les citoyens.

Le chapitre 4 résume brièvement la discussion portant sur les deux thèmes et les contributions viennoises et parisiennes. Vous y trouverez aussi – comme mentionné plus haut – des informations sur les contributions de Vienne. Le chapitre 5 reprend finalement les conclusions des participants.

Grand thème 2 :

Immeubles de grande hauteur, Principes PLU, concertation citoyenne

3.2.1 Jean-Pierre Caffet La politique de l'aménagement urbain de Paris

Politik der Stadtentwicklung in Paris

Jean-Pierre Caffet, Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture, est venu à Vienne pour participer à une journée du séminaire. Il n'a pas seulement fait un exposé fort intéressant sur les grandes lignes de la politique d'urbanisme et les questions d'actualité, mais il a également écouté avec attention les contributions viennoises et participé activement à la discussion. Un entretien avec son homologue viennois, Monsieur Rudi Schicker, était également inscrit à son programme.

Dans sa présentation, il a souligné l'importance de sortir de temps en temps la tête des dossiers et de prendre le loisir d'échanger des expériences. Il a attaché un intérêt primordial aux contributions consacrées aux immeubles de grande hauteur et/ou à la construction de tours qui lui ont été présentées au cours de ce séminaire, et il a invité son homologue Monsieur Schicker, Adjoint au Maire de Vienne, à venir présenter les projets de la Ville de Vienne dans ce domaine devant un certain nombre d'élus du Conseil de Paris.

Voici ses commentaires sur l'actualité de la question des hauteurs dans les métropoles :

Les constructions en hauteur ont disparu de Paris depuis 30 ans.

La construction en hauteur s'est arrêtée assez brutalement à Paris, et même en France, au milieu des années 1970, alors que beaucoup d'immeubles de hauts, notamment d'habitation, ont été construits dans les années 1960 et le début des années 1970.

A Paris, depuis la fin des années 1970, seuls quelques grands équipements publics (le Centre Georges Pompidou, la Bibliothèque François Mitterand...) dépassent un plafond de 37 mètres.

Les grandes opérations d'aménagement parisiennes conçues dans les années 1980 (quartiers Citroën, Bercy, Paris Rive Gauche ...) n'accueillent pas d'immeubles plus hauts que 37 m.

Depuis 2001, remettre la ville en mouvement.

La municipalité à laquelle M. Caffet appartient a été élue en 2001 sur la base d'un programme ambitieux visant notamment à créer des équipements publics de proximité, des espaces verts, des logements sociaux et visant également la création d'emplois.

Ces objectifs nécessitaient une refonte totale de la politique d'urbanisme.

Ainsi, la municipalité de Paris s'est attelée à de gros projets: achat de grands terrains pour y mener des opérations d'aménagement, définition et mise en œuvre de ces opérations, mise au point d'un nouveau règlement d'urbanisme pour Paris. (En ce qui concerne toutes ces activités, voir les autres contributions de la délégation parisienne dans le présent rapport.)

Des Parisiens qui restent opposés aux constructions en hauteur.

A l'occasion du lancement de tous ces chantiers, aucune question n'est restée taboue. La municipalité a donc posé la question de la hauteur des constructions à Paris. Elle a souhaité interroger les Parisiens sur ce sujet, ce qui a été fait à l'occasion de l'envoi d'un questionnaire sur la politique d'urbanisme. Le questionnaire a reçu un grand succès, 800.000 exemplaires distribués, 120.000 réponses, soit 15% de retours et plus de 10% des ménages parisiens. Or les personnes consultées ont répondu très majoritairement (62%) qu'elles étaient opposées à la construction des immeubles hauts.

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'en raison de l'opposition de certains élus, de droite comme de gauche, il n'existe pas de majorité qui permette de modifier le règlement d'urbanisme et d'avoir des immeubles de grande hauteur à Paris.

La question qui se pose est donc : pour quoi persister dans cette voie, si les Parisiens et les élus semblent opposés à cette idée ?

Pour Monsieur Caffet, la question des hauteurs n'est pas une question en soi, isolée d'une réflexion d'ensemble sur la ville. Il voit la hauteur comme un élément parmi d'autres d'une stratégie

La question
des hauteurs
est d'actualité

Refonte totale
de la politique
d'urbanisme

Oppositions
aux grandes
hauteurs

urbaine. Pour justifier la continuation du débat sur la hauteur, il cite les raisons suivantes :

Les enjeux de la politique urbaine aujourd'hui.

Aujourd'hui, tous les enjeux qui ont été diagnostiqués avant 2001 comme fondamentaux et qui fondent la politique de la Ville de Paris, ont pris une importance plus grande encore.

Il faut répondre à la crise du logement en France. Il y a 100.000 demandeurs de logements à Paris. Malgré tous les efforts en la matière, ce chiffre n'a pas baissé en 6 ans, voire il a augmenté. Il faut produire massivement du logement social, mais il faut le faire là où il y en a peu afin de favoriser la mixité sociale.

Il faut créer des emplois, car Paris a perdu beaucoup d'emplois depuis les années 1990 ; il faut créer différents types d'emplois, pour les moins diplômés, mais aussi pour que Paris conserve son rang de capitale mondiale.

Il y a une très forte demande de services de proximité : équipements publics, commerces, espaces verts.

Paris s'engage désormais à conserver sur son territoire les grands services urbains (usine de traitement des déchets, parking pour autobus etc.) qu'elle avait tendance à rejeter chez ses voisins autrefois.

Parallèlement, tous sont convaincus du bienfait de la ville compacte, qui seule permet une offre efficace de transports en commun, et donc limite la pollution de l'air, et préserve les espaces naturels au cœur ou aux franges de l'agglomération.

Il faut répondre à toutes ces questions, mais il y a une difficulté supplémentaire : Paris est une ville très dense, l'une des plus denses au monde. (Voir à ce sujet également la contribution de Catherine Barbé, 3.1.1.) Il s'agit donc de trouver de nouvelles réponses à ces enjeux :

Agir à l'échelle de l'agglomération, construire plus haut dans certains secteurs de Paris.

Face à cette situation, M. Caffet et les membres de son groupe dans la municipalité sont appelés à poursuivre leur ré-

flexion, afin d'affiner leurs outils et, au final, de les rendre plus efficaces.

On voit deux grandes pistes pour l'avenir qui sont encore principalement à l'état de réflexion, même si la première est plus avancée que la seconde.

- Tout d'abord, il faut sortir des limites de Paris

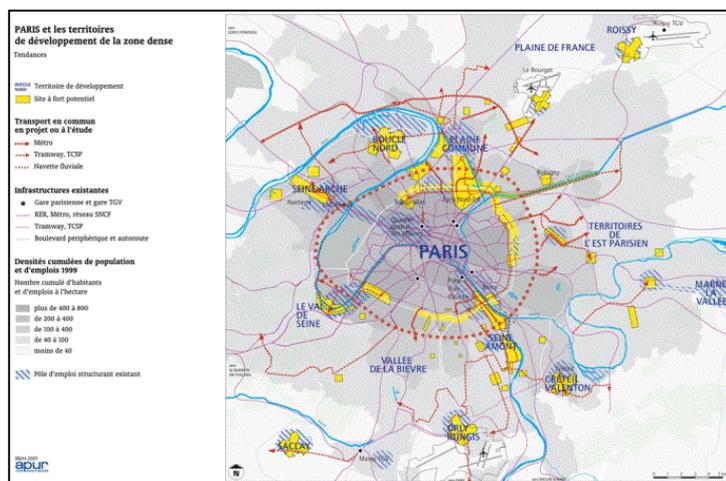
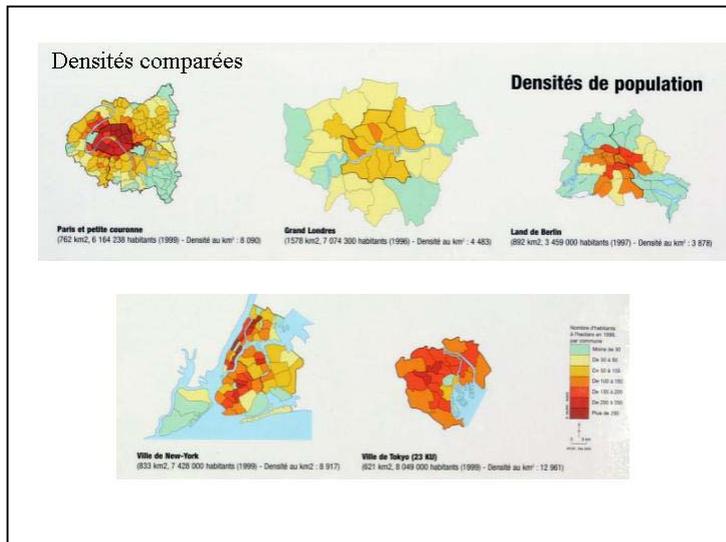
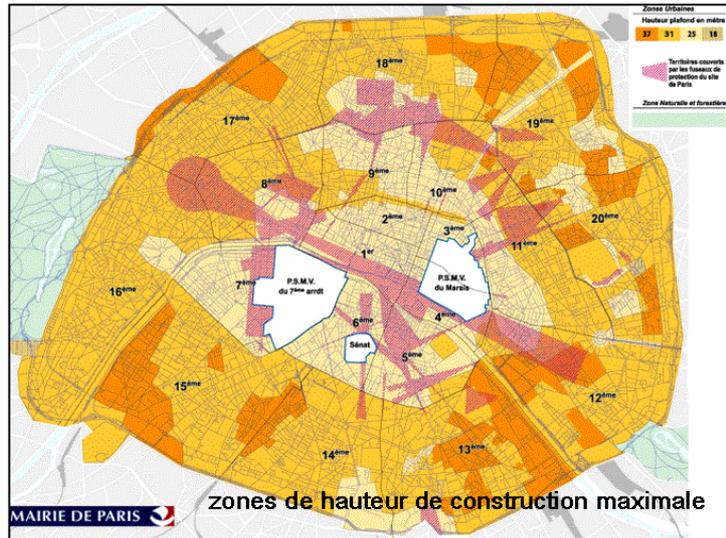
Paris est une commune de 2 millions d'habitants, au cœur d'une agglomération de 10 millions d'habitants. Les questions fondamentales de déplacements, de politique du logement, de politique économique seront mieux traitées si elles le sont à l'échelle de ce que l'on appelle la « zone dense » de l'agglomération, à savoir Paris et les communes qui lui sont limitrophes. Il reste un long chemin avant de pouvoir définir des politiques intégrées avec toutes ces municipalités mais le dialogue est instauré et la coopération va d'ores et déjà assez loin avec certaines d'entre elles.

- La seconde piste est celle de la hauteur

Construire plus haut peut permettre de créer plus de logements, plus d'équipements, plus de surfaces pour les activités et l'emploi, de dégager davantage d'espace au sol pour les espaces verts. Il ne s'agit pas de retomber dans les travers de l'urbanisme d'antan, mais sur certains secteurs de Paris, sur les territoires de la couronne, on pourrait peut-être construire plus dense et plus haut.

Pour y arriver, il faut faire un très gros effort de pédagogie, affirme l'Adjoint au Maire, d'où le grand intérêt de découvrir des exemples concrets, menés dans de grandes villes européennes. En ce sens, ce séminaire avec la Ville de Vienne est un grand succès.

Enjeux :
Crise du logement
Pénurie d'emplois, services de proximité, équipements publics, transports de proximité, grande densité
L'échelle de l'agglomération
Construire plus haut dans certains secteurs



3.2.2 Didier Bertrand

Le PLU - Plan Local d'Urbanisme de Paris

Der PLU –

Pariser Stadtentwicklungsplan

Tous les intervenants précédents ont, d'une manière ou d'une autre, fait référence au PLU. Au sein de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur Didier Bertrand a été chargé de conduire l'élaboration du PLU. Il en a fait une présentation générale.

Il faut dire que le PLU et le *STEP05 (Wiener Stadtentwicklungsplan 2005, Plan d'Urbanisme de Vienne)* ne sont pas comparables à 100 %. Leur différence fondamentale réside dans le caractère global de chacun des documents de planification.

Le *STEP05* comprend les grandes lignes de l'aménagement urbain, une présentation commentée de la situation ainsi que des dispositions générales, mais aussi détaillées classées selon différents thèmes, sur l'aménagement futur, ainsi que la définition de 13 'zones cibles' (*Zielgebieten*) prévues pour les actions prioritaires, mais non pas de définitions et de dispositions obligatoires; il a donc le caractère d'une «ligne directrice».

Le PLU par contre lie un diagnostic avec les orientations d'aménagement générales (PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable), mais aussi un zonage inscrit dans le plan assorties de règlements spécifiques ainsi qu'une cartographie détaillée des parcelles qui correspondrait au 'plan d'aménagement du territoire et d'occupation des sols de Vienne' (*Wiener Flächenwidmungs- und Bebauungsplan*). Il est donc aussi un document réglementaire ayant un caractère juridique.

Pour commencer, M. Bertrand a présenté les grandes lignes du PLU et son règlement. Par la suite, il a exposé le système de zonage et quelques unes des règles principales. Pour terminer, il a démontré comment les objectifs devront être atteints à l'aide des dispositions complémentaires hors PLU (logement social, performance énergétique).

Les objectifs de développement durable traduits dans le PADD sont les suivants:

4# Améliorer durablement le cadre de vie quotidien de tous les Parisiens

4# Promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tous

4# Réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire.

Conformément à ces objectifs, les orientations générales ont été définies, mais aussi des orientations par quartier ou par secteur et inscrites dans les plans d'urbanisme.

Le nouveau règlement du PLU se distingue notamment par le zonage et par quelques règles principales.

Le zonage

Contrairement à la complexité de l'ancien POS (Plan d'occupation des sols), le PLU prévoit 4 grandes zones :

4# La Zone Urbaine Générale

4# La Zone Urbaine de Grands Services Urbains (équipements de la Ville de Paris, emprises ferroviaires, port, hôpitaux)

4# La Zone Urbaine Verte (parcs et jardins de grande et de petite taille, bandes vertes)

4# La Zone Naturelle et Forestière (s'applique uniquement aux Bois de Vincennes et de Boulogne)

Les analyses faites à partir de ce diagnostic et présentées sur une cartographie font clairement ressortir les défis, notamment la très grande inégalité de répartition sur le territoire urbain (voir également le passage correspondant dans l'exposé de Madame C. Barbé, chapitre 3.1.1.).

Pour la Zone Urbaine Générale, le COS (Coefficient d'Occupation du Sol) a été déterminé d'une part pour les secteurs de protection de l'habitation et de l'autre pour les secteurs plus favorables à l'emploi.

Le COS de droit est fixé à 3. Le COS de fait s'applique aux parcelles dont la densité dépasse le COS. Il sera utilisé, comme aujourd'hui, pour permettre la modernisation du patrimoine bâti, mais le PLU sera plus exigeant en matière d'insertion dans le paysage urbain.

Le PLU prévoit un «secteur protection de l'habitation» pour le centre et l'ouest de Paris. Selon le règlement, le COS de 3 ne s'applique ici que pour les surfaces des destinations privilégiées, soit les habitations, les hébergements hôteliers et les équipements, tandis qu'un COS de 1 est

Différents caractères
PLU / STEP05
Quatre zones urbaines
COS 3,0
Secteur protection de l'habitation

utilisé pour les surfaces «freinées» liées à l'emploi (bureaux, industrie, commerce, artisanat, entrepôts). Le COS de fait s'applique aux densités de plus de 3 pour préserver la part des surfaces d'habitation et d'équipements collectifs.

L'Est de Paris a été défini comme «Secteur d'incitation à la mixité». Le COS de 3 est admis pour les surfaces des destinations privilégiées (habitations, hébergements hôteliers et équipements, ainsi que bureaux, industrie, commerce, artisanat, entrepôts). Là encore, le COS de fait s'applique aux densités de plus de 3 pour «préserver la part des surfaces d'habitation et d'équipements collectifs».

Les règles principales

Le règlement le plus innovateur a été développé pour maîtriser le problème de la très grande inégalité de répartition des logements sociaux sur le territoire urbain. (À ce sujet, voir également la version brève de l'exposé de Madame C. Barbé, 3.1.1.)

Cette règle de l'article 2 prévoit que dans la zone définie pour «favoriser la mixité sociale», il faudra intégrer dans les programmes de logements d'une certaine ampleur (surface de plancher nette SHON 800 m²) une part de logements sociaux de 25%. Cette zone comprend le centre et l'ouest de Paris (et représente pour ainsi dire une sorte de «surface négative» par rapport aux zones avec un pourcentage élevé de logements sociaux).

Le règlement prévoit cinq autres types de règles spécifiques concernant le rapport entre résidences principales et logements sociaux. Celles-ci identifient des postes de légende différents (pourcentages entre 25% et 100%) et portent sur un total de 108 emplacements réservés reportés sur le plan au 1/2000è.

Les règles garantissent aussi la préservation de la fonction commerciale. Un grand nombre de linéaires commerciaux à préserver a été défini selon le type et le niveau de protection (protection et/ou protection renforcée du commerce et/ou de l'artisanat).

Une autre règle vise la protection du patrimoine bâti et des formes urbaines (voir à ce sujet également l'exposé 3.2.3). Les plans définissent les protections «Bâtiments ou éléments protégés» ainsi que

les «Parcelles signalées» et les TMP ou «Traitements Morphologiques Particuliers».

La préservation du paysage urbain reconduit en règle générale, le plafond des hauteurs, l'abandon de différentes obligations existantes comme les retraits pour élargissement de voies, l'implantation en limite séparative et l'adossement aux bâtiments existants facilités.

Le plan général des hauteurs élaboré prévoit quatre plafonds de hauteurs (max. 18, 25, 31 et 37 m). (Concernant la discussion actuelle sur les plafonds de hauteur de max 37 m, voir l'exposé de M. Caffet, Adjoint au Maire, 3.2.1.)

Les règles de l'article 12 devront améliorer la situation du stationnement. Des dispositions sont prévues concernant le stationnement des véhicules à moteur, des aires de livraison et aires de dépose pour autocars ou le stationnement des vélos et poussettes. Pour certaines voies, la création d'accès à un parc de stationnement est interdite.

Les règles de l'article 13 visent à protéger et végétaliser les espaces libres. A l'aide d'une formule, une surface totale de végétalisation est définie qui se compose de surfaces plantées au sol sur les constructions, les toits et les murs.

Dispositions complémentaires hors PLU

Un système de bonus par rapport au plafond des COS s'applique pour récompenser la construction de logements sociaux et un bilan énergétique au dessus de la moyenne.

Le «Bonus de COS logement social» permet d'augmenter la surface constructible jusqu'à 20%, si en plus des destinations autorisées des logements sociaux (max. 20%) sont construits, ce qui correspond à un COS de 3,6.

Le «Bonus de COS énergie» est à peu près comparable, donc également une augmentation du plafond du COS de 20%, si le bilan énergétique des logements est supérieur à la moyenne.

Pour terminer, M. Didier Bertrand mentionne les multiples représentations cartographiques qui, même pour une parcelle donnée, sont accessibles sur Internet (www.paris.fr).

Secteur de gestion des destinations

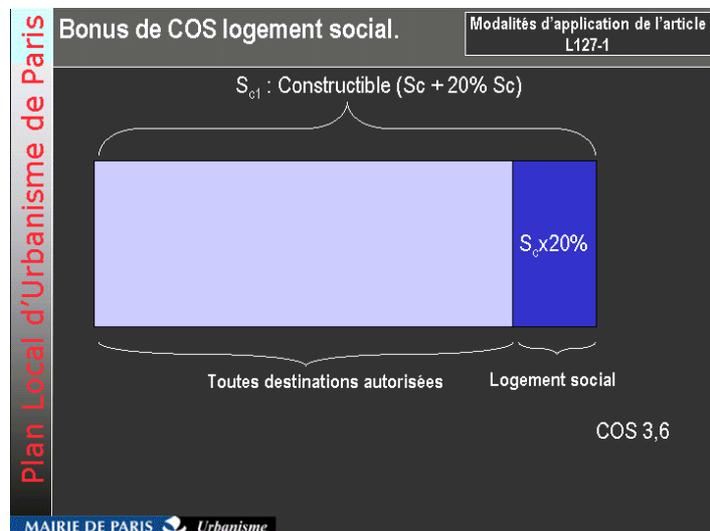
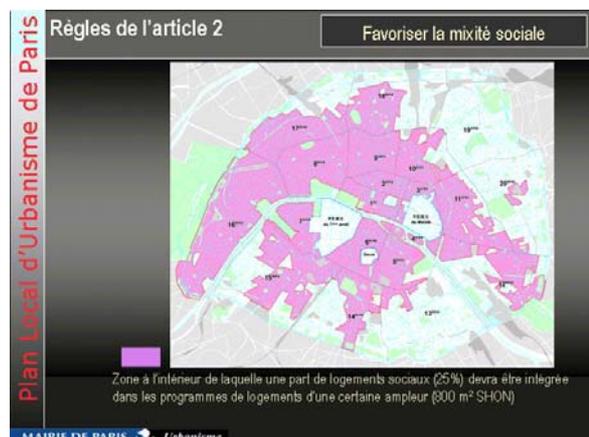
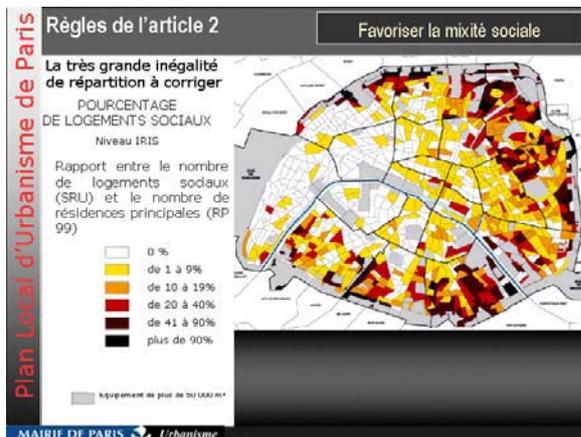
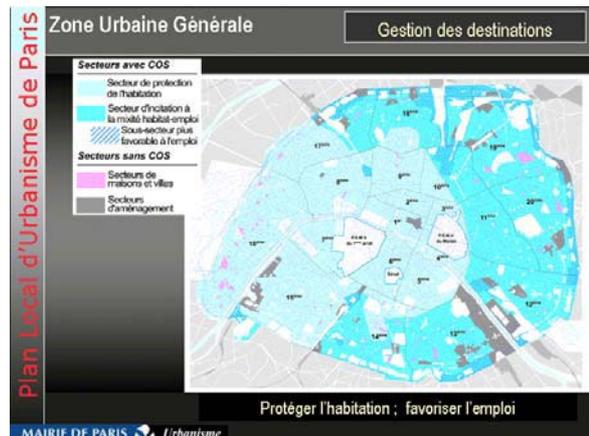
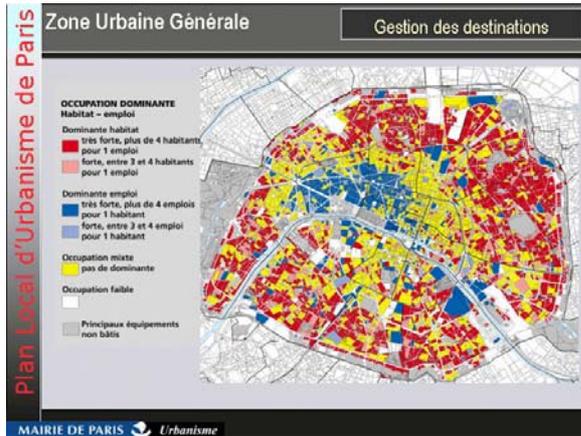
Règles principales - Secteur d'incitation à la mixité :

Constructions neuves - 25% de logements sociaux, protections de la fonction commerciale, du patrimoine bâti, du plafond des hauteurs

Dispositions complémentaires:

Bonus de COS logement social

Bonus de COS énergie



3.2.3 Elsa Martayan La concertation dans la révision du PLU de Paris

Die Bürgerbeteiligung beim revidierten PLU (Pariser Stadtentwicklungsplan)

En dernier lieu, après les objectifs et contenus du Plan Local d'Urbanisme, traités dans de nombreuses contributions, est abordé l'aspect de la concertation à laquelle on a eu recours pour la première fois à une si grande échelle. Pour la municipalité, cet aspect était le plus essentiel dans l'élaboration du PLU.

Elsa Martayan, de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, a été, lors de la phase d'élaboration du PLU, responsable du processus de concertation, travaillant au sein d'une structure créée dans cette intention, la Mission de communication et concertation. C'était la première fois qu'un processus de ce genre a été élaboré à Paris avec la collaboration de vastes couches de la population.

Le processus de concertation a été conçu de manière à mettre au diapason démocratie au locale et arbitrage des élus.

Les propositions et avis de la population ont été recueillis au niveau local, et transmis par les arrondissements ainsi que l'exploitation des réponses à un questionnaire qui avait été adressé à tous les Parisiens et dont 120.000 réponses ont été retournées.

Au niveau central ont été placés huit groupes thématiques composés par des élus, des experts et des représentants d'associations. Le niveau local a été constitué par les arrondissements, plus précisément les conseils de quartier. À ce dernier niveau ont été présentées 14.000 propositions. Les conclusions tirées des dites propositions ont été prises en compte lors de l'élaboration du PLU par les services de la Ville de Paris - la Direction de l'urbanisme. La définition des objectifs et arbitrages incombait ensuite au Comité stratégique, l'instance politique composée de onze adjoints au Maire.

La concertation se fonde sur une nouvelle législation nationale - à savoir, sur la loi SRU - Solidarité et renouvellement urbains - de l'année 2000, et sur la Loi sur la démocratie de proximité de 2002. Pour cette raison, le principe de la concerta-

tion a été élargi, pour Paris, pendant toute la période de l'élaboration du PLU, sur tous les documents réglementaires et de planification. Sur tout le territoire de la ville ont été installés, en outre, 121 conseils de quartier (au sujet de ces derniers, voir aussi la contribution de Didier Berthelot, 3.1.4.).

En principe, le mandat donné aux citoyens est vu comme une obligation morale et politique pris par ceux-ci. Pour l'exécuter, les états généraux et séances spécifiques organisés par les conseils de quartier ont la possibilité de soumettre des demandes expertisées, et d'effectuer des sondages auprès du grand public.

Quant aux supports et outils utilisés dans le cadre de la concertation, il s'agit, d'une part, de médias pour informer le grand public, et de l'autre, des aides à la formulation des demandes. À cet effet, un dossier des cartes a été mis à la disposition des conseils, et, comme mentionné plus haut, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès des habitants de Paris.

La procédure a été lancée en octobre 2001 par le Conseil municipal de Paris. Dans le cadre de la concertation, des réunions publiques ont été organisées au cours de la première année dans le but de parvenir à un diagnostic.

Après l'étape de l'orientation stratégique, début 2003, ont suivi l'invitation à soumettre des propositions, les compte-rendus et l'étape de l'enquête par questionnaire.

Au bout de quatre ans, tous les aspects réunis ont été pris en compte lors du vote du projet provisoire. Celui-ci a fait l'objet, à son tour, d'un sondage public avant que la procédure n'ait pu être close par l'adoption du PLU en juin 2006.

Un Observatoire du PLU a été installé, qui a démarré entre-temps et qui est chargé de la surveillance et de l'évaluation.

Dans la phase de la définition du projet urbain, il a été fait appel, au niveau local, aux conseils de quartier, aux mairies d'arrondissement et aux responsables PLU travaillant sur site. Les difficultés, pour cette concertation, ont résidé dans

**Une direction au
sein de
l'administration
municipale**

**Débats et
propositions aux
niveaux central
et local ;
questionnaire**

**8 groupes
thématiques ;
base légale :
Loi SRU**

**À l'avenir:
Observatoire
du PLU**

le caractère totalement inédit de cette procédure, dans sa grande complexité, étant donné qu'il concernait la ville entière, et dans le fait que les modes de participation et d'implication de la population n'ont été mis au point qu'à cette occasion seulement.

Les 14.000 propositions que les citoyens ont élaborées au cours de la période de concertation portaient, dans la plupart – c'est-à-dire dans 43 % des cas –, sur l'espace et un huitième sur les espaces verts. Un tiers des propositions avait pour objet le patrimoine. Le reste concernait le commerce, les équipements et, dans une infime partie, le logement. Dans le PLU, les propositions ont été prises en compte soit par des mesures réglementaires à caractère général, soit localisées. Les réponses aux autres propositions s'inscriront dans le cadre de l'action des services.

Aux commissions d'analyse technique mentionnés au début ont été confiées cinq thématiques bien spécifiques: patrimoine, commerce, parcs et jardins, espace public, ainsi que grands terrains / équipements. Aux réunions de ces groupes ont participé les cabinets des adjoints au Maire de Paris, la Direction de l'urbanisme, d'autres directions techniques (voirie, espaces verts, activités économiques), l'Atelier Parisien d'Urbanisme APUR, ainsi qu'une série d'experts.

À côté des nouvelles couches supplémentaires du public, qui ont été abordées grâce à la très large campagne de questionnaires envoyés aux Parisiens (800.000 foyers), avec un taux de retour considérable de 15 %, c'était aussi un autre groupe, celui des scolaires de dix à douze ans, qui a été consulté. Un « PLU des enfants » a ainsi été élaboré de façon ludique.

Pour terminer, Mme Martayan a présenté quelques exemples de la protection du patrimoine bâti.

La « protection du patrimoine bâti et des formes urbaines » se sert, dans le PLU, des instruments proposés pour les « Bâtiments ou éléments protégés ». On notera ici un élargissement de ce qui est à entendre par « être digne de protection », puisqu'on considère comme tels p. ex. les bâtiments qui ont peut-être

moins de valeur architecturale et/ou artistique mais qui représentent des caractéristiques intéressantes et typiques d'une période déterminée de l'histoire urbaine. Désormais, on comptera parmi eux aussi les bâtiments datant d'après la première guerre mondiale (années vingt, années trente, édifices d'une date plus récente, p. ex. le siège du Parti communiste français, construit dans les années soixante-dix, architecte: Niemeyer).

D'autres démarches qui seront dès lors prévues sont les TMP - Traitements morphologiques particuliers ainsi que l'identification de « parcelles signalées ».

De même, la « protection et végétalisation d'espaces libres » se fonde sur plusieurs dispositions, telles que celles sur les « espaces verts protégés », les « espaces libres protégés », les « espaces libres à végétaliser » et les « espaces à libérer ».

Au sujet de la « protection du commerce et de l'artisanat », le PLU comporte des cartes avec la catégorisation des différents types de protections, selon les axes et pôles.

Dans un « tour de force » a été créé un nouveau type de plan local d'urbanisme pour la ville de Paris, qui devra maintenant montrer si les objectifs ambitieux et complexes pourront être atteints ou non.

Les cartes et textes, ainsi que la documentation sur les étapes de son élaboration se trouvent sur la page Web de la Ville de Paris, www.paris.fr, sous le lien Logement et urbanisme, Plan Local d'Urbanisme. La version imprimée de la documentation complète représente un coffret bien fourni.

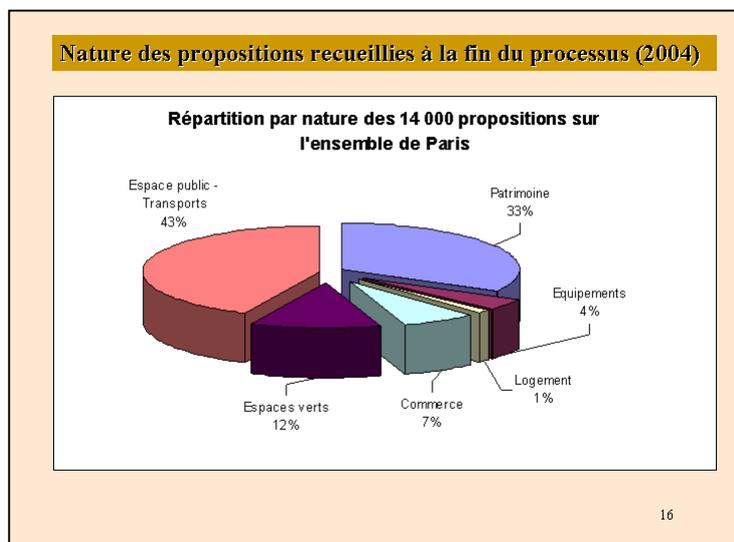
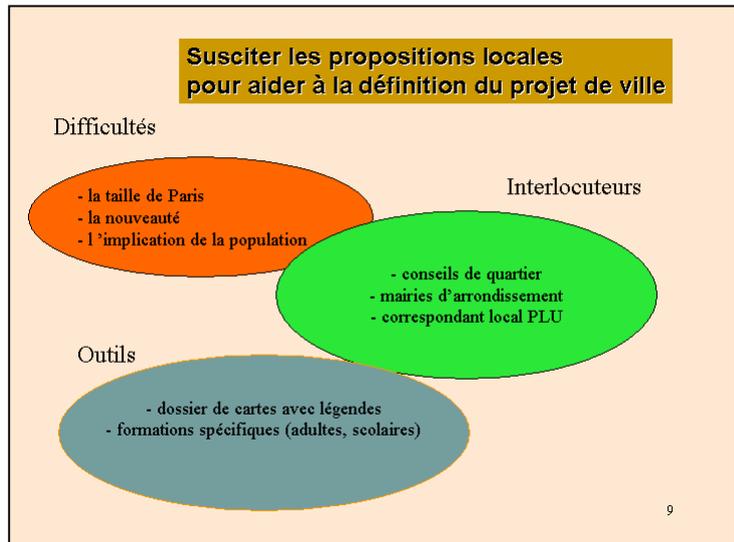
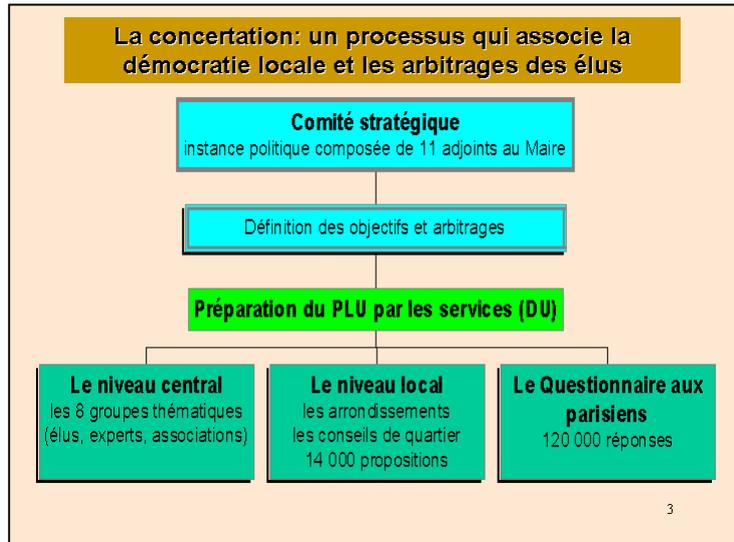
Des informations supplémentaires sur le PLU, la concertation et les réglementations à adapter (PSMV) se trouvent aussi bien dans le présent chapitre 3.2 que dans le chapitre 3.1.

**À forte
prédominance :
propositions au
sujet de
l'espace public**

**5 groupes
thématiques**

**Le PLU
des enfants**

**Dispositions de
protection :
quelques
exemples**



4 Résumés des interventions de la part des participants viennois

La présente publication se propose de donner un petit aperçu des contributions que les experts au sein de l'administration municipale et les experts externes, en répondant aux souhaits des partenaires parisiens, ont présentées par rapport à certains sujets de l'aménagement et du renouvellement urbains.

Dans les ateliers et dans les réunions ouvertes au public, ces contributions servaient de point de départ pour comparer et pour discuter.

Les grands axes de ce séminaire (voir le chapitre 2) ont déterminé la ligne thématique des exposés et constituent les idées guides sous lesquelles ont été regroupés les résumés des exposés et les questions prioritaires surgies à cette occasion.

Comme point final avait été prévue une discussion publique, conclue par des réflexions et des proclamations d'intention en vue de continuer cet échange qui, jusqu'ici, s'est montré si prometteur. Un tour d'horizon des contributions se trouve dans les chapitres 4.3 et 5.

4.1 Thème « Défis et projets innovants dans le cadre d'une nouvelle politique en matière d'aménagement et de renouvellement urbains »

„Herausforderungen und innovative Aktivitäten im Rahmen einer neuen Stadtentwicklungs- und Stadterneuerungspolitik“

La première journée a été dédiée à l'identification des défis auxquels sont confrontés l'aménagement et le renouvellement urbains, et aux réponses pratiques à leur sujet.

Le programme de la matinée prévoyait un atelier, dans lequel ont été présentés à la délégation parisienne des exposés par rapport aux sujets qu'elle avait souhaité traiter, avec, en conclusion, la pos-

sibilité de discuter et d'approfondir certains aspects de détail.

Le schéma directeur viennois en matière des déplacements constitue le cadre pour la récupération de l'espace public. La mise en œuvre de ce plan à l'échelle des arrondissements a été démontrée à l'exemple du 6^e arrondissement.

L'attitude en matière de protection du patrimoine culturel – un sujet d'importance, pour Vienne aussi – et les instruments utilisés pour y parvenir ont permis de passer au chapitre suivant, à savoir les activités déployées dans le cadre de la politique viennoise de renouvellement urbain.

Les représentants des bureaux de quartier (*Gebietsbetreuungen*), dont la mission est soit d'informer sur le renouvellement urbain, soit de soutenir les locataires des logements municipaux, ont donné des précisions sur les diverses manières d'aborder ce sujet et sur leurs différents domaines de travail.

Aux tables rondes dans les ateliers se sont joints également les experts du Service municipal Protection de l'environnement, du Groupe 'Culture et sciences', de l'Agenda 21 (*Lokale Agenda 21*) et des bureaux de quartier (voir la liste des participants à l'annexe).

Dans la réunion publique de la première journée, M. Schicker, Adjoint au Maire de Vienne chargé de l'Aménagement urbain et des déplacements, a présenté un tour d'horizon au sujet de la politique d'aménagement urbain. Quelques comparaisons éloquentes entre les deux villes, fournies par la coordinatrice du projet du SRZ, devaient ensuite servir de point de départ pour les entretiens mutuels. L'intervention de l'Adjoint et celle qui lui succède ouvriront la série de présentations dont se compose la présente documentation.

Contributions et discussion dans les ateliers, les séminaires, conférence-débat

Première journée : 8 exposés

4.1.1 Rudi Schicker « In Zukunft Wien » - les grands axes de la politique de l'aménagement urbain à Vienne

Politik der Stadtentwicklung

Vienne aussi doit trouver des réponses aux conséquences de la mondialisation et de l'internationalisation, en définissant une politique adéquate de l'aménagement urbain.

Le retour, en 1989, au centre de l'Europe, après des années passées en situation en marge, ensuite l'adhésion à l'Union Européenne, il y a maintenant plus de 10 ans, et, en 2004, l'élargissement de l'Union aboutissant à l'UE-25, – voilà autant d'étapes importantes qui ont conduit au repositionnement de Vienne au sein de la politique urbaine européenne. Aujourd'hui, Vienne participe de manière active à des réseaux constitués de villes et de régions et figure, dans le ranking des villes, parmi les premières, pouvant offrir à ses habitants une haute qualité de vie.

Dans le contexte international et régional, Vienne se présente comme le centre de la future région « Centrope ». Les « villes jumelles » Vienne et Bratislava, en Slovaquie, envisagent d'intensifier leur coopération en vue de devenir une plaque tournante au cœur de l'Europe centrale.

D'autres objectifs majeurs sont l'aménagement de l'infrastructure des transports dans la région, l'harmonisation des axes et des programmes de développement régionaux et la mise en place de la région biosphère « Centre Vert » (« *Grüne Mitte* »).

En Autriche, la coopération locale est réalisée, d'une part, au niveau de la région de Vienne (« Vienna-Region » ; domaine de compétence de *PGO Planungsgemeinschaft Ost* – Groupe de planification Est), et, d'autre part, au niveau des communes limitrophes de la ville (« *SUM – Stadt-Umland* », « SUM – Ville - Banlieue »).

Cela signifie que parmi les grandes lignes directrices pour le développement futur figurera la promotion prioritaire de la croissance économique, soumise, toutefois, aux impératifs de la durabilité.

Un autre objectif est la prise en compte de facteurs concernant la demande internationale. Dans ce contexte, il importe, avant tout, de mettre à profit les surfaces de conversion, telles que des emprises ferroviaires ou les anciennes zones industrielles, et de doter la ville d'une infrastructure de transports du plus haut rang.

En même temps, la ville, en raison de son énorme patrimoine historique, est confrontée au fait qu'environ 2 % de son territoire ont été classés Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

Les stratégies d'aménagement urbain obéissent aux grands axes «développement urbain vers l'extérieur», «renouvellement urbain», «densification urbaine» et « mise à profit des surfaces de conversion telles qu'emprises ferroviaires», qui ont été illustrées, en conclusion, par des données clés et des exemples.

4.1.2 Heidrun Feigelfeld

Paris – Vienne : une comparaison

Ein Vergleich Paris - Wien

Afin de mieux comprendre les contextes des politiques urbaines respectives, Heidrun Feigelfeld, de l'*Institut SRZ Stadt+Regionalforschung* (SRZ Recherche d'Urbanisme) qui a organisé cet échange, a esquissé les points communs et différences des deux métropoles et de leurs environs.

Le plus étonnant sera peut-être que par rapport au territoire urbain à proprement parler, la différence entre les deux villes, en terme d'habitants ou de superficie, n'est pas grande. Si les 23 arrondissements viennois, sur une superficie de 415 km², totalisent quelque 1,6 millions d'habitants, ce sont, pour la ville de Paris, quelque 2,1 millions d'habitants dans 20 arrondissements sur une superficie d'env. 105 km². Ces chiffres montrent clairement que la densité d'habitants à Paris est le quintuple de celle de Vienne (voir aussi le chap. 3.1.1).

À Paris, les logements sociaux constituent 17 % du parc des logements (185.000 appartements), contre environ 40 % à Vienne, où il se compose de quelque 220.000 logements municipaux et de 120.000 logements qui bénéficient d'aides au logement.

Schicker :
réseaux de villes,
ranking des villes

Centrope
Villes jumelles
Région viennoise

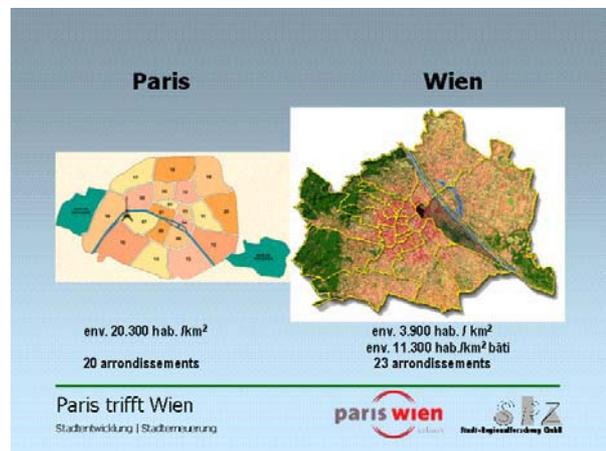
Développement
urbain vers
l'extérieur

Feigelfeld :
superficie,
densité

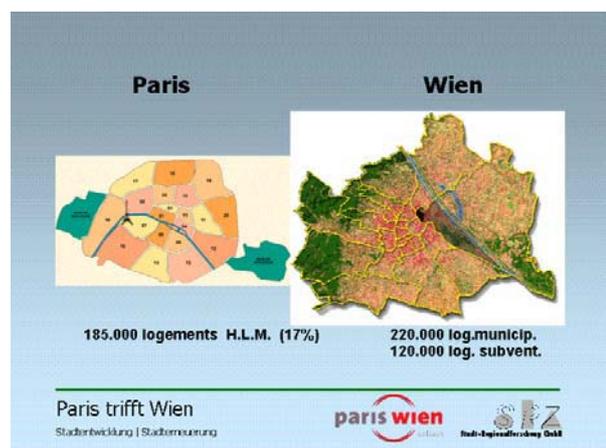
Logements
sociaux



Rudi Schicker



Heidrun Feigelfeld



4.1.3 Angela Winkler L'aménagement urbain dans le cadre du « Masterplan déplacements »

Stadtentwicklung im Rahmen des « Masterplan Verkehr »

L'accroissement, de plus de 10 %, de la population dans les zones périphériques de Vienne et, surtout, dans les communes voisines, a joué également un rôle prépondérant lors de l'élaboration du Masterplan pour le déplacement de 2003.

Angela Winkler, du bureau Planification des transports et stratégies de mobilité, au sein de la direction municipale 18, a présenté les aspects clés de cet instrument de planification.

Comme idée directrice a été formulée la « mobilité intelligente » - « Voyagez futé » (« *G'scheit unterwegs* »). Les objectifs primordiaux sont la durabilité, l'effectivité, l'innovation, la coopération et l'acceptation de la part des usagers.

La condition incontournable pour y parvenir sont la mise en oeuvre de procédés de planification coopératifs auxquels participent tous les intéressés, et le dialogue entre la politique et l'administration, d'une part, et la population, de l'autre ; un échange systématique d'informations a été instauré comme mesure de confiance.

La mise en oeuvre comporte dix pôles principaux - « rails et routes pour l'Europe », les mesures concernant les trains de proximité (régionaux), le métro, les roclades empruntées par les transports publics, la priorité donnée aux transports publics, la récupération de l'espace public, la promotion de la circulation cycliste, la gestion de la mobilité et de la logistique, la prévention des accidents.

Grâce à la gestion du stationnement sur rue - dans les arrondissements en deçà de l'avenue « *Gürtel* », elle a conduit à une amélioration significative de la situation -, les autorités veulent diminuer les contraintes auxquelles est exposé l'espace public, tout en garantissant l'accès aux quartiers centraux de la ville. En même temps sont multipliées les possibilités de parking dissuasif le long des axes des transports publics.

Winkler :
idée directrice
« Mobilité
intelligente »

**Planification
concertée**

**10 pôles
principaux
d'action**

Kaufmann :
apaisement de la
circulation dans
l'arrondissement

**Mesures
à petite échelle**

4.1.4 Renate Kaufmann / Shams Asadi Mariahilf, le 6^e arrondissement viennois

Améliorer la qualité de la vie en réduisant et en supprimant la circulation

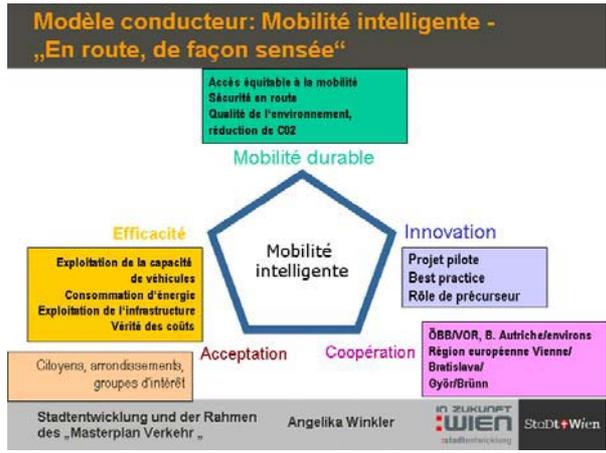
Mehr Lebensqualität durch Verkehrs- reduzierung und -vermeidung

Renate Kaufmann, Maire du 6^e arrondissement situé en deçà de l'avenue « *Gürtel* », a montré un exemple réussi de la mise en oeuvre des principes du schéma directeur (son exposé a été présenté à sa place par Shams Asadi).

Les mesures, qui ont été réalisées ces dernières années-ci à échelle très réduite, avaient surtout pour but d'augmenter la sécurité de tous les usagers en conduisant à une revalorisation sensible. L'acceptation de la part des citoyens est apparemment élevée, la demande de logements, bureaux et locaux commerciaux va en augmentant.

Dans cet arrondissement à construction dense - 33.000 habitants sur environ 150 ha -, où le rapport espaces verts / espace viaire est de 1:10, et qui est enclavé entre des voies de communication de haut rang et des rues commerçantes, il était urgent d'améliorer la situation du trafic. En même temps, il fallait prendre en compte les besoins des employés, au nombre de 18.000 environ, et les multiples commerces et petites exploitations artisanales.

Les mesures réalisées comprenaient, entre autre, l'élargissement des trottoirs, des périmètres d'interdiction à la circulation à proximité des établissements scolaires, des parcs, des pistes cyclables et places de stationnement pour vélos, les 30 km/h dans l'arrondissement entier (à l'exception de quelques axes principaux où circulent aussi les bus), les îlots médians accueillant des éléments de mobilier urbain et servant de freiner la vitesse (permettant aux piétons de traverser la rue en plus grande sécurité), le « feu vert dans tous les sens » pour les piétons aux carrefours, comme c'est le cas au carrefour rue *Mariahilferstraße* / rue *Neubaugasse*.



Angela Winkler



VIENNE 6e - MARIAHILF

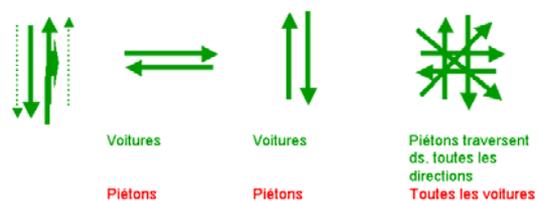


Renate Kaufmann
Shams Asadi (présentation)



VIENNE 6e - MARIAHILF

Programmation des feux de signalisation: mesures en faveur des piétons



4.1.5 Peter Scheuchel

Vienne : zones protégées et patrimoine culturel

Die Wiener Schutzzonen und das kulturelle Erbe

La protection du parc des nombreux bâtiments historiques que la ville possède compte parmi les sujets clés de l'aménagement urbain de Vienne.

Peter Scheuchel, de la direction municipale 19, Architecture et esthétique urbaine, commente l'histoire urbaine, le Modèle des zones protégées (*Zonenmodell*), la classification comme Patrimoine culturel mondial et les conséquences que cela entraîne.

Indépendamment de la protection du patrimoine classé (*Denkmalschutz*), qui incombe à l'administration fédérale, Vienne définit depuis 1972 des zones protégées en matière d'ensembles architecturaux caractéristiques. Un instrument important de ce Modèle de zones protégées est le Système d'information sur les zones protégées, partie intégrante du Cadastre des biens culturels (*Kulturgüterkataster*) – une co-production entre quatre équipes d'experts; ce système visualise les zones protégées et les éléments particuliers inventoriés, en fournissant adresse, plan, description et image.

Comme zone centrale du Patrimoine culturel mondial sont considérés, à Vienne, le 1^{er} arrondissement, de grandes parties du boulevard du *Ring*, le palais du *Belvedere*, ainsi que le palais de *Schönbrunn* (un total de 3,7 km² environ, avec 1.600 éléments et bâtiments), tandis que la zone tampon limitrophe comprend 2.950 éléments et bâtiments supplémentaires sur 4,6 km². Ces zones-ci, de même que les zones protégées, figurent sur un plan de gestion du Patrimoine culturel mondial. Pour les planifications, il est fait appel, entre autre, aux représentations schématiques des perspectives urbaines essentielles et aux points d'identification substantiels.

Pour terminer, un vidéo montre, sous forme de visualisations tridimensionnelles, des perspectives qui s'offrent à un observateur placé devant le palais du *Belvedere* et regardant en direction de la « *Bahnhof Wien – Europa Mitte* », le projet de gare de grande envergure situé à proximité.

Scheuchel :
système
d'information sur
les zones
protégées

**Zones du
Patrimoine
culturel mondial,
Plan de gestion**

Förster :
35 ans de
« requalification
urbaine douce »,
réhabilitation
intégrale
par étapes,
bureaux de
quartier

4.1.6

Wolfgang Förster

Renouvellement urbain et bureaux de quartier

Stadterneuerung und Gebietsbetreuung

Dans le parc de logements de Vienne continuent à prédominer les environ 280.000 logements d'avant 1919. Wolfgang Förster, du bureau Recherches sur le logement à Vienne et relations internationales, passe en revue les environ 35 ans de renouvellement urbain.

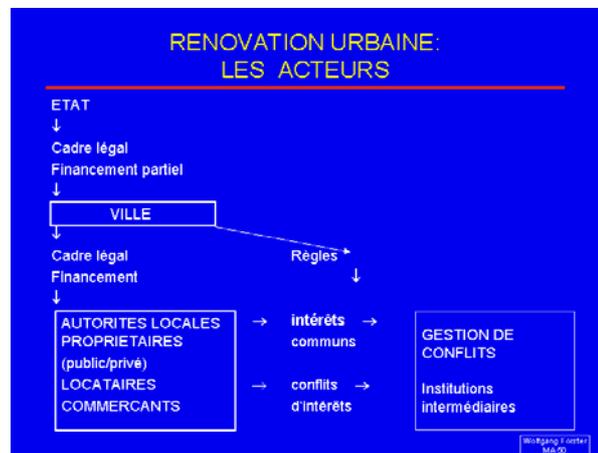
Aujourd'hui, des logements sans WC ni prise d'eau à l'intérieur, il n'en existe presque plus. Les mesures de renouvellement urbain ont pu viser, pour commencer, le bâti ancien du 19^e siècle, en passant par les ensembles de logements municipaux de l'entre-deux-guerres, jusqu'aux logements de l'après-guerre. Les zones de requalification ont été définies comme telles d'après des critères techniques et sociaux et d'après l'état des infrastructures. Le renouvellement urbain obéit aux deux principes fondamentaux de la « Requalification urbaine douce » (« *Sanfte Stadterneuerung* », priorité aux critères sociaux, prévention de la ségrégation et de la « *gentrification* », logements réhabilités, offerts à des prix abordables) et de la « Réhabilitation intégrale par étapes » (« *Sockelsanierung* ») de bâtiments où les locataires sont pris en charge, durant les travaux, par des mesures spécifiques.

Depuis les années soixante-dix ont été mis en place, au sein des zones concernées, des bureaux de quartier (*Gebietsbetreuungen*), qui comptent avec une équipe permanente et qui servent d'instrument pour un renouvellement urbain proche des citoyens et concerté.

Les activités de renouvellement urbain confiées aux bureaux de quartier comprennent une large gamme de mesures – le suivi des réhabilitations, les améliorations à apporter à l'espace public, l'implication de la population d'immigrés, la promotion de la participation des résidents ainsi que la mise en place d'une structure d'accueil et la fonction d'intermédiaire pour les cas de problèmes sociaux complexes.



Peter Scheuchel



Wolfgang Förster



4.1.7 Wolfgang Niederwieser Making it - le langage de la rue

Dans les quartiers centraux, des actions proches des citoyens

Making it – Sprache der Straße

Bevölkerungsnahе Aktionen in zentralen Stadtgebieten

Depuis les années soixante-dix, les bureaux de quartier jouent le rôle de médiateurs sur place ; à présent, leurs activités débordent, et de loin, leur mission initiale qui était le suivi des travaux de réhabilitation.

L'équipe du bureau de quartier « *Wieden et Margareten* » a présenté des projets visant la promotion du développement urbain et d'une architecture innovatrice. Le but en était de donner des impulsions durables à la vie du quartier et de le revaloriser à l'aide de mesures ciblées, définies par de jeunes architectes et créateurs artistiques contemporains.

En 2000, dans un tronçon de rue de quartier, ou les commerces du rez-de-chaussée sont confrontés à des gros problèmes, ont été loués des locaux commerciaux vides pour abriter deux semaines durant l'équipe du projet. De plus, des équipes d'architectes ont créé des installations au sujet de « la communication dans la rue », et un point de rencontre a été installé (*Making it 1*).

Dans *Making it 2*, en 2004/2005, neuf participants de projet pouvaient, pendant une année, utiliser des locaux commerciaux comme ateliers d'artiste. À titre de contre-prestation, ils devaient participer au projet de recherche sur le « langage de la rue ». Les locaux avaient la double fonction d'ateliers d'artiste et de lieu de contact entre les équipes et les riverains. Un ancien super-marché servait de centrale, d'emblème et de point d'aboutissement du projet. Plus de 40 manifestations y ont été organisées, la plupart d'entre elles par les participants du projet eux-mêmes.

Un autre projet - « Wienzeile : chemin culturel » (*Kulturzeile/Wienzeile*) a permis de tracer des pistes cyclables et sentiers pour piétons le long de la rivière *Wien*. Dans les années à venir, le parcours sera le théâtre de projets culturels.

4.1.8 Stefan Arlanch Le bureau de quartier « *Favoriten* »

Structure et projets concrets dans des ensembles de logements municipaux

Gebietsbetreuung Favoriten

Struktur und Projektarbeit in Gemeindewohnanlagen

Les récents « bureaux de quartier pour les ensembles de logements municipaux », se distinguent, quant à leurs missions, assez nettement des « bureaux de quartier pour le renouvellement urbain », installés dans les zones à construction dense qui présentent nombre d'édifices anciens. Leur place au sein de la structure de l'administration municipale est pourtant semblable à celle des premiers.

En coopération avec d'autres services spécifiques, ils doivent trouver des réponses efficaces aux problèmes et plaintes formulés par les locataires.

Face à la grande diversité de préoccupations et plaintes qui se traduisent en conflits entre voisins, conflits dans l'espace public ou commun ou en problèmes au sein d'un ensemble de logements, il s'agit, en terme de gestion de conflits, d'identifier la problématique de départ (isolement, préjugés...) et de proposer des solutions adéquates.

Pour le traitement de cas individuels, les experts ont recours à la gestion de conflits (information, assistance) et à la médiation bilingue. Dans la mesure où cela s'avère raisonnable, ils font également appel aux services proposés par des instances externes, comme le *Streetwork* ou par des institutions d'assistance et similaires.

S'il y a des problèmes au sein d'un ensemble de logements municipaux, ceux-ci sont abordés par des mesures qui peuvent consister en l'intervention d'un modérateur de conflits au sein du groupe, ou en un travail de projet pour éveiller l'intérêt des personnes impliquées, soit par des films, ateliers, entretiens avec les immigrés, réseaux et plateformes, fêtes et manifestations etc., soit par la concertation.

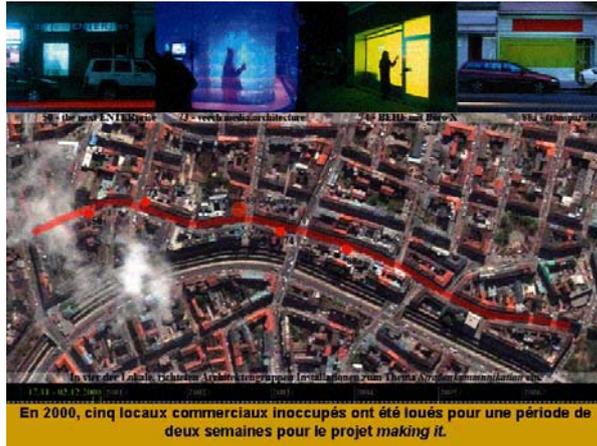
Niederwieser:
Bureau
de quartier
« *Wieden et
Margareten* »

« Communication
dans la rue »
« Le langage
de la rue »

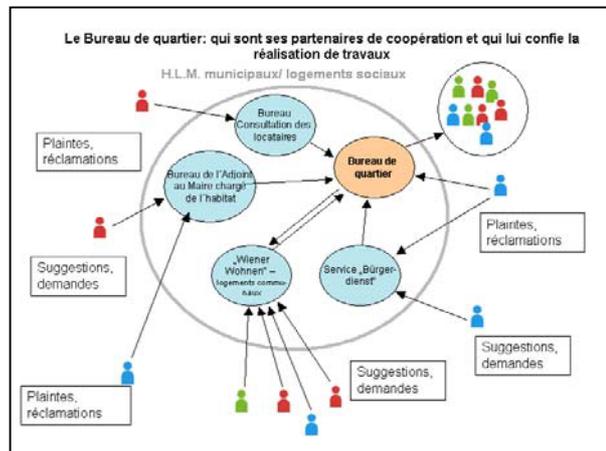
Wienzeile
chemin culturel

Arlanch:
Structure des
activités confiées

Gestion de conflits,
rôle de
modérateurs,
éveil de l'intérêt



Wolfgang Niederwieser



Stefan Arlanch



Projets concrets

Problèmes dans la cité d'habitation

Les locataires deviennent actifs/actives en participant à ...

... des réseaux et plate-formes

4.1.9 Questions et discussions

Au cours de la journée, les deux côtés avaient mis sur le tapis toute une pléthore d'informations les plus diverses. Le désir d'apprendre de l'autre, de ses forces et ses faiblesses, et de savoir si des idées et pratiques prometteuses étaient transférables ou non, ont fait surgir des questions ou ont rendues nécessaires des précisions sur l'arrière-fond de tel aspect, sur les détails de telle procédure ou sur certaines valeurs qui avaient été mises en avant.

Les invités parisiens ont demandé des précisions sur l'attitude des experts viennois, en terme de déplacements et d'espace public, par rapport au partage modal et à la connexion entre les lignes régionales et le réseau du métro – ce qui, à Paris, est de première importance, vu l'énorme chiffre de banlieusards, et qui a fait qu'on s'y est décidé pour une mise en réseau des lignes de métro, du RER et du chemin de fer.

Dans les quartiers intra-muros de Paris, il n'y a qu'un automobile sur trois foyers, ce qui n'empêche que la circulation y soit très dense, avec une grande proportion de deux-roues (souvent motorisés). Le besoin en stationnement pour ceux-ci est à la tête de la liste de la politique actuelle. Le réseau de pistes cyclables est élargi (371 km, dont presque 10% rien qu'en 2005; à titre de comparaison, Vienne en possède env. 1000 km). En automne 2006 a été lancé à grande échelle le système « Vélib » (location de vélos en libre-service), avec à peu près 2 millions de stations.

À Paris aussi, les mesures à petite échelle, en terme de construction et d'organisation dans les quartiers intra-muros, se trouvent à la tête des listes de choses à faire, l'intérêt des invités parisiens se portant sur le réglage des feux de carrefour en faveur des piétons (comme à *Mariahilfer Straße / Neubaugasse*).

En France qu'aussi bien en Autriche, la protection du patrimoine classé est le fait de compétences nationales et il est nécessaire de parvenir avec une harmonisation avec les exigences urbaines, comme cela a aussi été illustré au sujet de la zone protégée PSMV à Paris.

Par rapport au renouvellement urbain, les experts ont demandé des précisions sur les généreuses aides publiques, la réhabilitation des édifices, la protection des locataires et l'amélioration de la protection dans l'espace public. Les arrondissements du centre de Paris, eux aussi, tels que le 4^e arrondissement, enregistrent à leur actif l'augmentation du standard de l'habitat et sont à présent confrontés à ce que les loyers ont connu un essor faramineux, avec, pour conséquence, la disparition successive de la population originaire du quartier.

La promotion d'artistes créateurs et de prestataires de services culturels ainsi que la protection d'attractions urbaines typiques, tels que les cafés – une question d'un participant viennois – est réalisée à Paris dans la zone protégée du PSMV, p. ex., grâce à l'attitude, devenue plus subtile entre-temps, vis-à-vis des usagers qui sont installés dans des édifices classés qu'il convient de réhabiliter; le PLU prévoit des zones dans lesquelles les commerces et petites exploitations artisanales bénéficient d'une protection pour survivre.

Au niveau de la gestion concertée de quartiers, les attitudes des deux villes sont différentes. Si à Vienne, on mise depuis longtemps sur la présence sur place des bureaux de quartier dans une grande partie du tissu urbain à construction dense, à Paris, les autorités ont installé dans tous les quartiers des « conseils de quartier ».

À Paris, la pression pour prendre des mesures de développement social est nettement plus forte qu'à Vienne. À présent, la devise politique qui prime est celle de la réduction des inégalités et d'un « Paris plus solidaire », les mesures se concentrant sur les quartiers défavorisés à forte proportion de logements sociaux et sur une meilleure répartition, sur le territoire de la ville, des logements financièrement abordables.

Afin de pouvoir réaliser, à Paris, des projets (d'habitat) à grande échelle, malgré les prix élevés de l'immobilier, on a recours à des partenariats et à des surfaces dont les propriétaires sont la Ville ou les grandes sociétés publiques ou à majorité publique.

Transports – mise en réseau des moyens régionaux, voitures, pistes cyclables, feux de carrefour

Zones protégées, patrimoine – système informatisé, perspectives, visualisation

Renouvellement urbain – promotion des logements, protection des usagers de longue date, gestion de quartier

Logements sociaux distribution, terrain à bâtir



4.2 Thème « Les plans d'urbanisme – PLU, STEP05 et leur réalisation »

*„Die Stadtentwicklungspläne PLU,
STEP 05 – und ihre Umsetzung“*

Après la première journée portant sur les défis et les réponses pratiques dans le domaine de l'aménagement et du renouvellement urbains, la deuxième journée était consacrée aux parallèles et aux différences entre les deux plans d'urbanisme. L'intégration des mesures de construction dans une conception globale, les orientations fondamentales de la planification et les plans thématiques étaient les questions centrales.

La matinée était encore conçue comme atelier où des exposés sur les thèmes choisis suivis de discussions et de questions plus détaillées ont été proposés à la délégation parisienne.

Le fait que M. Caffet, Adjoint au maire de Paris, n'a pu participer que ce jour-là au séminaire, lui a donné une importance particulière. Ainsi, deux exposés sur la situation viennoise en matière d'immeubles de grande hauteur ont été placés au début de l'atelier, étant donné l'actualité de cette question à Paris, en automne 2006.

Les Parisiens avaient préalablement cité comme centres d'intérêt le processus viennois pour élaborer un plan d'urbanisme, la prise en considération du *gender mainstreaming* dans ce processus et dans la politique de la ville en général, ainsi que la mise en œuvre exemplaire d'un projet d'élargissement urbain dans un quartier central (projet choisi : *Kabelwerk*).

L'après-midi a encore une fois donné à un large public viennois la possibilité de connaître la politique de la Ville de Paris. Les exposés ont été tenus par l'Adjoint au maire de Paris et par d'autres membres de la délégation parisienne, suivis d'un tour d'horizon par le chef du groupe 'aménagement urbain' du *STEP05* et des zones cibles qui sera présenté ci-après dans la présente documentation.

4.2.1 Kurt Puchinger

La réalisation du plan *STEP05* à l'exemple de quelques zones cibles choisies

*Umsetzung des STEP05 –
ausgewählte Beispiele*

Le *STEP05* se situe dans la continuation des plans d'urbanisme antérieurs, et dans sa conception Vienne met plus l'accent sur la stratégie et l'organisation de sa mise en œuvre. La définition de zones cibles sur la base des idées maîtresses du *STEP05* (espaces, bâtiments, économie et espaces verts) définit le cadre.

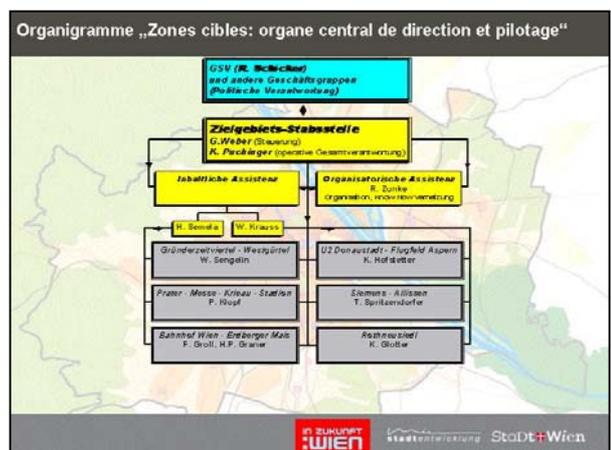
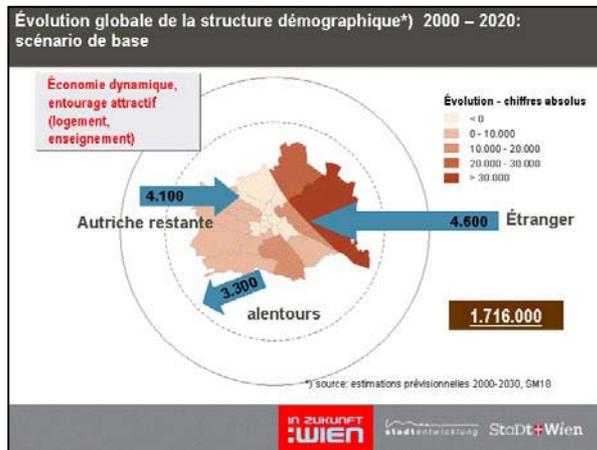
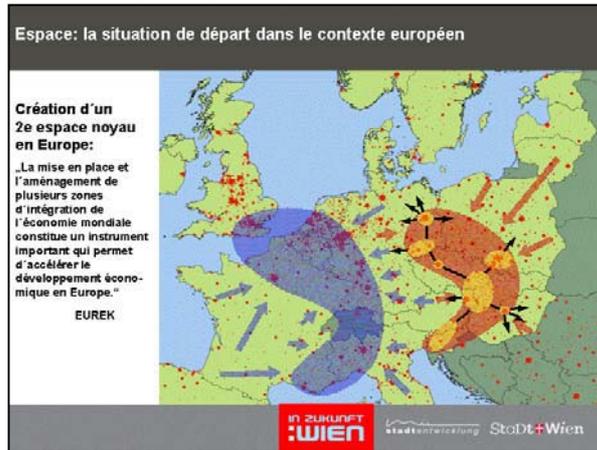
Sur la base des données qui prévoient un accroissement de la population qui dépassera 1,7 millions d'habitants en 2020, ce qui entraîne un grand besoin de logements et de développement, le classement des zones cibles selon certaines priorités revêt une importance particulière. Sur les 13 zones cibles mentionnées dans le *STEP05*, six zones sont classées « grande urgence », dont trois sont situées dans les quartiers à forte densité de bâti - *Prater – Messe – Krieau – Stadion* (zone 12), la Gare de *Wien – Erdberger Mais* (zone 2) et un quartier 19^e siècle *Westgürtel* (zone 10), ainsi que trois autres en périphérie, *Siemens Alissen* (zone 5), *U2 Donaustadt* – l'aérogare d'*Aspern* (zone 3) et *Rothneusiedl* (zone 8).

Sont présentées à titre d'exemple les zones *URBION – Gürtel West* où l'urgence découle de la nécessité de poursuivre le processus de modernisation économique et urbanistique entamé, mais profondément modifiée, ainsi que l'aérogare d'*Aspern* où l'installation d'un nouvel organe de direction et de pilotage devra garantir un développement de qualité et mettre en valeur le potentiel existant.

Il est particulièrement intéressant de comparer la mise en place à Vienne d'un « organe responsable de la zone cible » au sein de la municipalité de Vienne qui accompagne la mise en œuvre du premier groupe des projets avec l'organisation du G.P.R.U. (Grand Projet du Renouvellement Urbain) à Paris.

Deuxième
journée :
Contributions et
discussions au
cours de l'atelier
et du séminaire
6 exposés
Puchinger
Zones cibles,
définition,
classement,
exemples,
Service
responsable

Kurt Puchinger



4.2.2 Klaus Vatter Plan des tours à Vienne

Hochhauskonzept für Wien

La délégation parisienne, notamment M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au maire, a exprimé le souhait d'être informé sur la construction de tours et/ou d'immeubles de grande hauteur à Vienne.

Klaus Vatter, chef de la direction municipale 21 A et responsable de l'élaboration d'un « Plan de tours pour Vienne » en 2002, a répondu à ce souhait, en présentant ce plan conjointement avec Madame Silja Tillner, architecte, qui avait dans ce contexte effectué une étude sur différents exemples à l'étranger.

Dans son exposé, il a parlé brièvement du « Plan des tours à Vienne » et de ses éléments essentiels dont il fallait tenir compte. Il a exposé les motifs pour sa mise en place, les idées directrices et les principes et/ou définitions concernant les plans.

Pour déterminer les „zones adaptées à la construction de tours », il fallait dans un premier temps établir « les zones définitivement exclues », examiner si les autres quartiers étaient suffisamment desservis par les transports publics, et définir d'autres sites adaptés sous réserve, mais suffisamment desservis. La localisation des tours existantes et prévues ainsi que des idées maîtresses en matière d'urbanisme font ressortir les correspondances et les divergences.

Une « Checklist en 10 points » intégrée dans le plan des tours permet d'évaluer les projets en question.

La discussion liée au patrimoine culturel mondial a également été brièvement abordée.

Pour illustrer la situation, la large gamme des tours à Vienne a été montrée (*T-Mobile, Millenniums-Tower, Wohnpark Alte Donau, Gasometer, Twin Towers, Viertel Zwei', DC Towers (Perrault), Multifunctional Building' (Nouvel)*).

Pour terminer, le plan structurel du projet « *Aspanggründe-Eurogate* » a permis d'illustrer comment un *masterplan* est élaboré, en intégrant le plan des tours.

Vatter:
Plan, zones exclues, zones adaptées, checklist en 10 points, patrimoine culturel

Tillner :
Les exemples à proximité du centre et dans les zones cibles, Donau-City les tours, « 10 Towers »

4.2.3 Silja Tillner Les tours à Vienne – quelques exemples

Hochhäuser in Wien - Beispiele

Après la présentation de l'instrument de planification développé par la Ville de Vienne, l'architecte Silja Tillner a proposé un tour d'horizon des tours à Vienne.

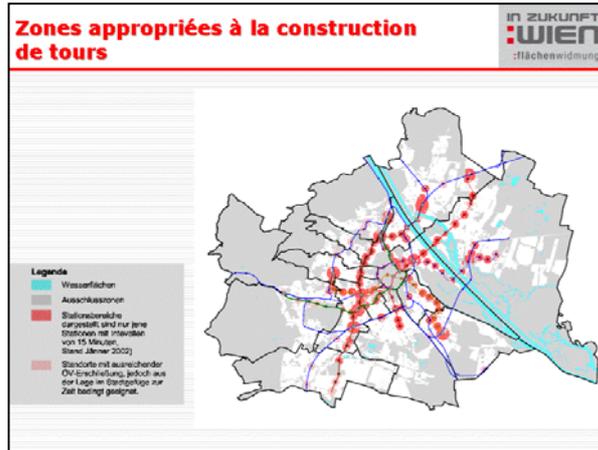
Les conditions préalables différentes ont été citées, en présentant les immeubles se trouvant à proximité du centre-ville par rapport à quelques exemples à la périphérie, dans les zones cibles.

A proximité du centre, la tour *Galaxy*, dans le 2^e arrondissement, correspond à un surélévation elliptique d'un ancien immeuble de bureaux (architecte Kohlbauer) pour atteindre 21 étages au total. Une autre tour appelée « *Media-Tower* » (2001, 71 m, architecte Hollein) se trouvant également dans le 2^e arrondissement, dans le voisinage immédiat du centre-ville historique, marque les berges du canal du Danube. Suite à une vive discussion sur l'aspect esthétique de grands immeubles situés à proximité d'une zone classée patrimoine culturel mondial, le projet de « *Wien-Mitte* » a été modifié (conception urbanistique par Henke-Schreieck 2003, max 65 à 70 m, premier plan Ortner-Ortner, hauteurs jusqu'à 97 m).

A titre d'exemples situés en périphérie, deux zones cibles ont été présentées aux invités parisiens et mises en rapport – « *Vienna DC Donaucity* » dans le 21^e arrondissement et « *Monte Laa* » dans le 10^e arrondissement.

Pour la *Vienna DC Donaucity*, on a montré le *masterplan*, la dalle, l'utilisation mixte entre logements et lieux de travail (total: 3.500 habitants, 12.500 emplois) et les différentes tours, entre autres les *Donau-City Towers* de Dominique Perrault (220 m et 160 m, début des travaux : automne 2007).

Le *masterplan* de *Monte Laa* montre des zones clairement limitées de logements, d'espaces verts et de bureaux / commerces dans un nouveau quartier qui s'étend sur une dalle couvrant l'autoroute A 23. La zone des bureaux sera accentuée par les deux « *10 Towers* ».



Klaus Vatter



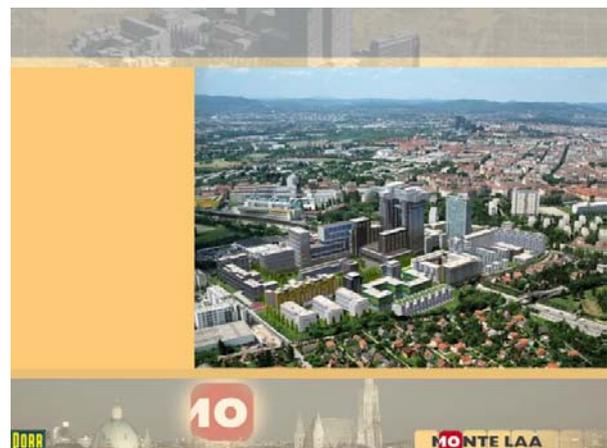
- ### Checklist en 10 points
1. Équipe interdisciplinaire de planification
 2. Examen exhaustif du site, vérification de l'impact sur la zone et sur les déplacements
 3. Intégration dans la zone, en accord avec le plan d'urbanisme et de développement
 4. Expertises spécifiques (zones d'ombre, courants d'air, géologie etc.)
 5. Besoins en équipements techniques et infrastructures sociales
 6. Présentation de la valeur sociale et publique
 7. Caractère durable de la destination prévue
 8. Caractère durable des principaux éléments de construction, mesures de sécurité
 9. Contrôle et suivi indépendants de la qualité
 10. Présentation publique du projet et de toutes les expertises avant la demande des permis de construire
- IN ZUKUNFT
WIEN
:flächenwidmung

DÉLAIS
2002 concours d'urbanistes,
1er prix: Dominique Perrault, arch.
2e prix: MVRDV
2003: mise en place des conditions urbanistiques nécessaires pour le nouveau master plan
Préparatifs pour la modification du règlement d'occupation des sols
Janvier 2007: adaptation du règlement d'occupation des sols (la hauteur permise passe de 120 m à 220 m)
Printemps 2007: date prévue pour la présentation des dossiers
Automne 2007: date prévue du début des travaux, dépendant de la réservation ferme des surfaces par les futurs usagers

ARCHITECTEN DOMINIQUE PERRAULT

VIENNA DC DONAUCITY

Silja Tillner



4.2.4 Kurt Mittringer Les zones cibles et le *STEP05*

Die Zielgebiete und der STEP05

Le *STEP05* a été élaboré dans un processus de concertation. Kurt Mittringer, chef de mission 'Aménagement urbain et développement régional', au sein de la direction municipale 18 responsable du contenu et de la coordination du *STEP*, a expliqué la manière de procéder en réseau et les liens entre plan d'urbanisme et sa mise en œuvre (voir également 4.2.1. l'exposé de M. Puchinger).

Selon un plan échelonné, les groupes intéressés (citoyens, experts) ont été intégrés par l'intermédiaire de différents moyens (discussions citoyennes, ateliers techniques, réunions, actions de relations publiques, internet ...) dans le dialogue pour élaborer le *STEP05*. En regroupant tous ces résultats, la version descriptive et les plans ont été élaborés.

Les principes suivants sont définis dans le *STEP05*: durabilité, participation, *gender mainstreaming* et diversité. (Au sujet du *gender mainstreaming*, voir également l'exposé 4.2.5.). Contrairement au PLU de Paris, le *STEP05* n'a pas d'effet juridique, mais est considéré comme la base et la ligne directrice de toutes les activités administratives en matière d'aménagement urbain. Les instruments ayant un impact juridique tel que les « plans d'aménagement du territoire d'occupation des sols » devront être conçus conformément aux règles du *STEP05*.

Dans le but de bien structurer la phase de mise en œuvre, treize zones cibles ont été définies où une approche active est requise pour bien profiter des chances de développement. Un organe de gestion a été établi pour les zones cibles (voir également 4.1.2.).

En mai 2005, le *STEP05* a été adopté, et au moment de la tenue du séminaire, on se trouve au début de la phase de mise en œuvre.

Des systèmes de surveillance et d'évaluation sont prévus pour le *STEP05*. Un échange d'expériences internationales est actuellement en cours pour développer les méthodes adéquates à cette fin.

Mittringer:
Processus de participation, principes du *STEP05*, zones cibles, surveillance et évaluation

Asadi :
Gender mainstreaming

Cadre juridique

Mise en place du *GM* dans le *STEP05*

Changement de mentalité et avantages

4.2.5 Shams Asadi Gender Mainstreaming dans l'aménagement urbain de Vienne

Gender Mainstreaming in der Wiener Stadtentwicklungsplanung

Shams Asadi (MA 18, mission 'Projets spéciaux et affaires internationales') définit l'égalité des chances dans la ville et dans l'agglomération comme premier objectif du *gender mainstreaming (GM)*. Elle pense que le *GM* dans l'aménagement urbain signifie qu'il faut tenir compte des besoins et des situations personnelles des femmes et des hommes dans tous les domaines. Il est indispensable d'élargir la question de la femme à la « question de genres ».

Après avoir expliqué le cadre juridique existant à différents niveaux et des institutions créées à Vienne pour garantir sa mise en place (p.ex. le service *GM* au sein de la *MD-OS* Délégation à l'organisation et à la sécurité) ainsi que des mesures telles que le « *gender budgeting* » au sein de la municipalité et dans les arrondissements, le *GM* inclus dans les instruments de planification stratégique, elle décrit le processus utilisé pour le *STEP05* pour traiter la question du *GM*.

Des stratégies de sensibilisation, des mesures d'animation sociale (*empowerment*) et la mise en réseau ont finalement permis d'inclure le *GM* dans le *STEP05* en tant que « matière transversale ». La saisie des données et les analyses ont été pratiquées conformément aux besoins des genres, et les principes du *GM* ont été appliqués dans tous les volets du *STEP05*.

Ce processus a démontré que l'intégration du *GM* dans la planification exige un changement des mentalités, à plusieurs égards.

Il va sans dire que de nombreux obstacles devront encore être surmontés, mais le *GM* apporte sans doute des avantages : la perception différenciée de la situation personnelle des citoyens est un atout pour la planification. La participation des deux sexes à la vie économique et sociale contribue à la durabilité, augmente la qualité de la vie et renforce l'identification des habitants avec leur espace vital.



Kurt Mittringer



Shams Asadi



“Lessons Learned”

L'ancrage de GM dans la planification demande une révision des opinions dans les processus

- Le facteur de temps: GM est une réorientation fondamentale – les bénéfices apparaissent à long terme
- L'intégration du sujet ne doit pas être perçue comme tâche supplémentaire, mais comme une évidence!
- Acceptation par sensibilisation
- Ressources
- Coopérations et formation de réseaux (hommes inclus)
- Processus transparents et (auto-) réflexions
- Pas systématiques d'intégration de la matière

Gender Mainstreaming in der Wiener Stadplanung **in ZUKUNFT WIEN** Stadt+Wien

4.2.6 Volkmar Pamer *KDAG Kabel et Draht Fabrik* Aménagement d'une enclave industrielle

Entwicklung eines ehemaligen Industriestandortes

En aménageant des surfaces disponibles en raison des changements économiques structurels, il a été possible de développer de nouveaux quartiers.

Les terrains de l'ancienne usine *KDAG*, dans le 12^e arrondissement, ont été soumis à un processus de planification avec concertation citoyenne qui a duré plusieurs années, ce dont a parlé M. Volkmar Pamer de la direction municipale 21B.

Le projet avait pour but la création d'un nouveau quartier présentant une bonne mixité entre logements, emplois et centres de loisirs, sur une superficie d'environ 8 ha. Environ 700 à 900 logements ont été prévus (COS de 2,0), ainsi que des infrastructures sociales, comme p.ex. un jardin d'enfants. La création d'une nouvelle identité pour la zone a paru primordiale.

Le processus a été subdivisé en six étapes. Dans un premier temps, un concours et la concertation citoyenne ont été lancés. Ensuite, le concours d'architecture a porté uniquement sur des idées innovatrices permettant une planification urbanistique souple ce qui a conduit à une phase de planification de 3 ans, avec la participation du groupe de travail *KDAG* et d'un groupe comprenant également des représentants citoyens. Une campagne d'information a accompagné cette initiative - des expositions sur place, des discussions, un concours à l'école primaire ainsi que des livres et des brochures. Pendant toute cette période, les vieux bâtiments de l'usine ont été utilisés - de façon intermédiaire - pour des activités culturelles. Depuis 2002, une 'gestion de quartier' a été installée.

Le réaménagement de la zone a été subdivisé selon des thèmes-clé dont la mise en place a été constamment contrôlée: identité, liens, masse critique, échelle humaine, promotion et marketing, processus.

Dans ce contexte, un projet de l'UE - *MILU*net du groupe de travail *IFHP* - *MILU* a servi de référence.

4.2.7 Questions et discussions

Malgré le nombre restreint des thèmes traités, la gamme des questions auxquelles il fallait répondre le deuxième jour a été très large. Toutes sortes de sujets à des niveaux différents ont été abordées. On a pu constater que le potentiel d'apprentissage mutuel dans cet échange est loin d'être épuisé.

L'adjoint au maire de Paris a été particulièrement intéressé par la construction de tours à Vienne - dont un grand nombre avait été réalisé ces dernières années - et voulait savoir plus sur le contexte, le cadre réglementaire et l'acceptation par la population. En fait, c'est un thème de grande actualité qui fait l'objet de vives discussions à Paris.

En mettant en rapport le PLU et le *STEP05*, il a été intéressant de constater que ce premier constitue une grande nouveauté à Paris, tandis que le deuxième s'inscrit dans une tradition de plusieurs décennies. Les deux plans reposent sur les mêmes principes, et tous les deux misent sur une forte concertation avec la population locale dans le processus d'élaboration. Néanmoins, leur caractère est différent - le premier est une véritable réglementation, le deuxième une directive. Plusieurs personnes se sont interrogées sur les règles visant à encourager la mixité sociale et à promouvoir les espaces publics et la végétalisation.

A Vienne, le *STEP05* met expressément l'accent sur le *gender mainstreaming* comme matière transversale. Le *GM* est intégré dans la gestion administrative de la ville. A Paris, un programme d'observation « Egalité femmes / hommes » est lancé par l'administration. L'intelligence sociale des planificateurs est considérée comme une nécessité.

Sur le plan de la mise en oeuvre, des questions ont été posées sur l'intégration de lieux de travail dans les projets, sur la promotion du « trafic lent » ou sur les utilisations intermédiaires par des initiatives culturelles. Citons parmi les thèmes abordés également la mise à disposition de terrains à bâtir, en dépit des coûts élevés, ainsi que les stratégies de négociation au-delà des frontières de la ville et au sein de l'agglomération.

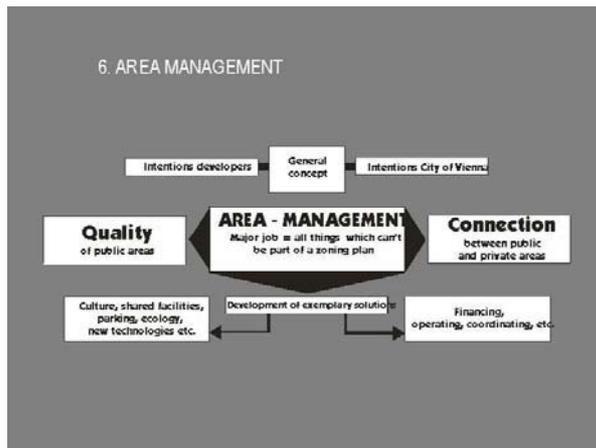
Pamer:
Equilibre,
identité,
6 étapes,
thèmes clé,
projet de l'UE

Discussion :
Construction
de tours -
situation donnée,
acceptation

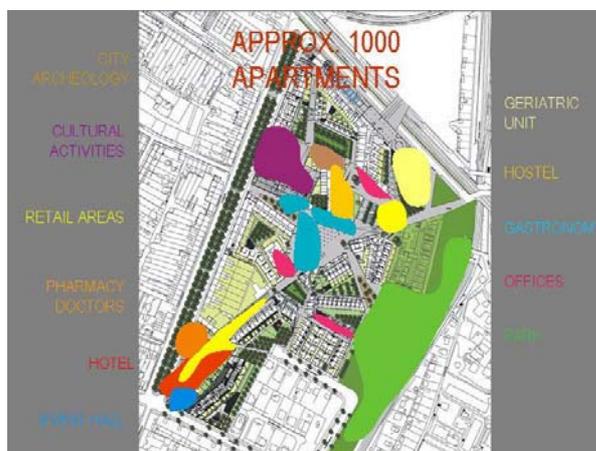
caractère
PLU/STEP

Différents
programmes
de GM

Mise en œuvre -
utilisations,
stratégies,
ville - environs



Volkmar Pamer



4.3 Table ronde Que pouvons-nous apprendre les uns des autres?

Was können wir voneinander lernen?

En guise de conclusion, une table ronde a réuni des participants de haut rang.

Animé par M. Wolfgang Förster, M. Jean-Pierre Caffet, Adjoint au maire de Paris chargé d'urbanisme et d'architecture et Mme Catherine Barbé, directrice de la Direction de l'Urbanisme ont discuté avec M. Kurt Puchinger, chef chef du groupe 'aménagement urbain' au sein de la Délégation à l'urbanisme et à l'ingénierie technique, et M. Thomas Madreiter, chef de la direction municipale 18 – aménagement urbain. A la fin, le public a également été invité à participer à la discussion.

Une fois encore, il a été question de tirer des leçons des succès et des échecs des autres, et de reprendre leurs idées et pratiques porteuses.

Dans l'intention de développer la qualité de la vie (Paris, Vienne), la solidarité (Paris, PLU) ainsi que la sécurité et l'intégration sociales (Vienne, *STEP05*), on a essayé d'identifier les connaissances et les idées reçues.

L'objectif de la mixité sociale qui est un paradigme d'actualité est confronté dans toutes les villes à la nécessité de trouver des investisseurs pour les projets. Les moyens pour atteindre ce but sont multiples, que ce soit des règles, des contrats, des fonds de mise à disposition des terrains à bâtir, des sociétés de développement.

Néanmoins, les conditions spatiales sont différentes - la densité du bâti est nettement plus faible à Vienne qui dispose de plus de réserves de surfaces.

Donc, l'approche de Vienne pour valoriser des réserves de densité est plus 'courageuse', soit par des immeubles de grande hauteur, soit par des surélévations. Selon Catherine Barbé, ces dernières seraient aussi à prendre en considération à Paris. Mais elle accentue que la pénurie des espaces libres constitue un problème tout aussi urgent.

Tout le monde était d'accord pour penser que la maîtrise des intérêts du marché serait un thème où l'échange des expériences profiterait à chacun.

Selon Thomas Madreiter, l'urbanisme à Vienne bénéficie du système d'aide à la construction de logements, on a beaucoup d'expériences avec des coopérations pratiques, mais on pourrait s'inspirer des régulations existant à Paris pour renforcer la propre position dans les négociations avec les investisseurs. La structure fédérale a également ses faiblesses, comme p.ex. l'absence d'un système national d'aménagement du territoire.

Jean-Pierre Caffet s'intéresse aux aspects liés aux immeubles de grande hauteur – comment peut-on faire accepter les projets, par la population tout aussi bien que par les experts, et répondre aux exigences liées au patrimoine culturel mondial.

M. Kurt Puchinger est confirmé dans sa conviction que les zones cibles ont besoin d'une gestion adaptée, de structures flexibles et que la concertation doit être placée au début du processus. Il peut être utile de prévoir des incitations comme p.ex. les « récompenses densité » à des fins sociales et écologiques prévues par les règles supplémentaires du PLU.

Tous sont d'accord pour penser que la concertation est indispensable, qu'il faut développer des méthodes adéquates pour mieux gérer et orienter ces processus. Vienne aurait besoin de plus d'*empowerment* des citoyens, telle que des conseils ; pour Paris, il faudrait plus de continuité et une animation professionnelle dans les quartiers.

Les deux villes ont été du même avis, c'est-à-dire que l'avenir dépend d'une bonne coopération avec les régions. On a déjà fait de bonnes expériences avec les communes avoisinantes en vue du SDRIF (Schéma directeur de la région d'Ile-de-France) où une nouvelle version est prévue sous peu, mais le processus est très long et complexe.

Et, par exemple, une voix dans le public a fait remarquer que les deux villes devraient maintenant insister sur une bonne surveillance et évaluation de la mise en oeuvre des plans d'urbanisme qui ont été présentés.

Impulsions et idées à reprendre

Thèmes:

Mixité sociale,
Utilisation de
ressources,
Urbanisme et
intérêts
du marché,
Gestion,
Concertation,
Animation
sociale,
Coopération
avec la région

Evaluation





5 Résumé et perspectives

Bien que cet échange ne soit qu'un début qui donne uniquement une idée sur la politique urbaine de chaque ville, et qu'à la fin, il y a eu plus de questions que de réponses, les participants et surtout les invités parisiens ont été convaincus de son utilité.

Les points de départ sont certes différents - moins en ce qui concerne les dimensions et les principes, mais surtout en ce qui concerne le développement démographique, la situation géographique et les bases juridiques - mais il s'agit surtout d'aborder les mêmes problèmes d'actualité : la mondialisation, les marchés qui changent, la désintégration sociale ... la liste est longue.

Des métropoles comme Paris devront en plus faire face au rôle qui leur incombe au sein d'une grande agglomération. A l'intérieur de la ville, les objectifs et les exigences divergent : mixité sociale contre intérêts des investisseurs, arguments pour et contre les immeubles de grande hauteur, la question de la mixité d'utilisations et de formes juridiques mixtes dans le même immeuble.

Les grands flux de trafic, le manque d'espaces libres et la pénurie de logements abordables devront être maîtrisés. Il convient d'aménager des centres-villes à l'intention des habitants et de gérer de manière adéquate le patrimoine culturel.

La même chose vaut plus ou moins pour Vienne. Néanmoins, il y a aussi des différences. Paris s'efforce de maintenir et d'accroître la population, Vienne par contre devra faire face à des taux d'immigration dont il n'était pas encore question au moment de l'élaboration du Plan local d'urbanisme. Par rapport à Paris, Vienne a l'avantage de disposer d'un grand nombre de logements subventionnés et d'instruments efficaces comme l'aide à la construction de logements.

Il mérite d'être remarqué que les deux plans d'urbanisme se ressemblent beaucoup, en ce qui concerne leurs principes, leur orientation, leur lien direct avec les programmes de mise en oeuvre et l'engagement en faveur de la concertation.

Les différences résident dans les réglementations et les formes d'organisation qu'il faut évaluer et continuer à développer.

A Vienne tout comme à Paris, l'avenir à long terme doit englober l'agglomération, et toutes les conceptions et actions devront en tenir compte. Cela concerne d'abord les communes avoisinantes, jusqu'aux grandes zones européennes de développement. Paris est situé à proximité de la fameuse « banane bleue » (*Boom Banana*), Vienne a la vision de réaliser parallèlement une « banane orange » en Europe centrale, avec les nouveaux Etats membres.

Une attitude positive visant à poursuivre les contacts s'est fait ressentir, un grand nombre de thèmes pourrait être approfondi. Néanmoins, une pause s'impose, étant donné qu'en 2007/2008, la période préélectorale, puis les élections et ensuite une phase d'orientation détermineront la situation en France et par conséquent aussi à Paris.

Les deux parties sont favorables à une autre rencontre, éventuellement après les prochaines élections municipales, au printemps 2008, à Paris, pour entretenir les liens qui ont été noués avec beaucoup d'ambition.

Utilité de l'échange

Différences et points communs, défis, principes de planification et mise en oeuvre

Avenir dans les régions

**... fortzusetzen !
... à continuer!**

« Je sens, très cher, que nous vivons le début d'une très belle amitié. » (*I think this is the beginning of a beautiful friendship*)

dit Rick au Capitaine Renault

Casablanca, Michael Curtiz, 1942.

ANNEXE

Seminar 1

Montag, **27.11. 2006, 14.00 – 17.00 Uhr**

Wiener Urania, Uraniastraße 1, Wien 1, Dachsaal

Herausforderungen und innovative Aktivitäten im Rahmen einer neuen Stadtentwicklungs- und Stadterneuerungspolitik

Ab 13.30 Registrierung

14.00

- Begrüßung und Einführung
Wolfgang Förster, MA 50 Wohnbauforschung
- Politik der Stadtentwicklung in Wien
Rudi Schicker, Stadtrat für Stadtentwicklung und Verkehr
- Vergleich der beiden Städte
Heidrun Feigelfeld, Institut SRZ

Präsentationen Paris

- Stadtentwicklungsplanung und Schwerpunktaktivitäten in Paris*
Catherine Barbé, Stadt Paris, Leiterin der Abteilung für Stadtentwicklung
- Wie kann sich Paris nachhaltig entwickeln? Planungsprinzipien und ihre Umsetzung*
Cédissia de Chastenot, Stadt Paris, Abteilung für Stadtentwicklung

Diskussion

Kaffeepause

15.45

- Die Zielprojekte der Stadterneuerung in Paris – GPRU*
François Dubois, Ville de Paris, Abteilung für Stadtentwicklung
- Aktuelle Herausforderungen der lokalen Politik mit Bürgerbeteiligung in einem zentralen Bezirk*
Dominique Bertinotti, Bezirksvorsteherin des Pariser 4e arrondissement
- Wie zukunftsfähig sind die Schutzzone in Paris?*Christiane Blancot, Institut APUR, Paris

Diskussion

* Vorträge in französischer Sprache mit Simultanübersetzung

In Fortsetzung des Dialogs von 2004 zu quartiersbezogener Erneuerung wird nun ein weiteres Forum geboten, um Politik, Instrumente und Maßnahmen der Stadtentwicklung sowie Stadterneuerung beider Städte gemeinsam zu diskutieren.

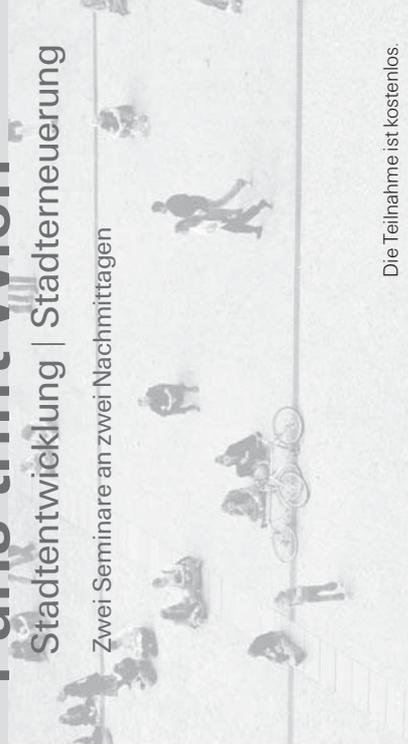
Ein Erfahrungsaustausch zwischen Paris und Wien findet mit politischen und fachlichen Vertreterinnen und Vertretern der Stadt Paris in zwei Seminaren statt.

Die Magistratsabteilung 18 und die Magistratsabteilung 50 – Wohnbauforschung Wien laden Sie herzlich ein zu

Paris trifft Wien

Stadtentwicklung | Stadterneuerung

Zwei Seminare an zwei Nachmittagen



Die Teilnahme ist kostenlos.

Anmeldung

bis 17. November mit beiliegendem Anmeldeformular (Fax, Post oder e-mail). Beschränkte Teilnehmerzahl.

Fax (01)523 89 535 (SRZ)

Post: SRZ, Lindengasse 26/2/3, 1070 Wien

e-mail: srz@srz-gmbh.com

Organisation



Seminar 2

Dienstag, **28.11. 2006, 14.00 – 17.00 Uhr**

Wohnservice Wien, Taborstraße 1–3, 1020 Wien, Skyline – Glaspavillon 15, Stock

Die Stadtentwicklungspläne – PLU, STEP05 und ihre Umsetzung

Ab 13.30 Registrierung

14.00

- Begrüßung und Einführung
Shams Asadi, MA 18
- Politik der Stadtentwicklung in Paris*
Jean-Pierre Caffet, Stadtrat für Stadtentwicklung, Paris
- Umsetzung des STEP05 – anhand von ausgewählten Zielgebieten
Kurt Puchinger, Leiter der Gruppe Planung, MD-Stadtdirektion
- Der PLU (Stadtentwicklungsplan) als Instrument für soziale Durchmischung in Paris*
Didier Bertrand, Stadt Paris, Abteilung für Stadtentwicklung

Diskussion

Kaffeepause

15.15

- Concertation – Bürgerbeteiligung in der Erstellung des PLU*
Elsa Martayan, Stadt Paris, Abteilung für Stadtentwicklung

Diskussion

15.45

- Was können wir voneinander lernen? Podiums-Gespräch mit Catherine Barbé, Paris; Thomas Madreiter / Leiter der MA 18; Kurt Puchinger, Wien

* Vorträge in französischer Sprache mit Simultanübersetzung

Paris trifft Wien
Séminaires 27. et 28. Novembre 2006, Vienne

Intervenants et participants à la discussion / Vienne:

(en ordre alphabétique, sans titres)

Stefan Arlanch	Stadt Wien, Gebietsbetreuung Favoriten (Bereich städtische Wohnhausanlagen) gbwohn10@gebietsbetreuung.wien.at
Shams Asadi	Stadt Wien, Magistratsabteilung 18, Spezialprojekte und Internationales Shams.asadi@wien.gv.at
Ursula Bauer	Stadt Wien, Geschäftsbereich Organisation und Sicherheit ursula.bauer@wien.gv.at
Andrea Binder-Zehetner	Lokale Agenda 21 Wien binder-zehetner@la21wien.at
Birgit Brodner	Stadt Wien, Büro der Geschäftsgruppe Kultur und Wissenschaft birgit.brodner@wien.gv.at
Wolfgang Förster	Stadt Wien Magistratsabteilung 50, Wohnbauforschung und internationale Angelegenheiten wolfgang.foerster@wien.gv.at
Michaela Girtler-Voh	Stadt Wien MD-PR, Verwaltungsakademie und Personalentwicklung michaela.girtler-voh@wien.gv.at
Ulrike Haslinger	Stadt Wien Magistratsabteilung 22, Nachhaltige Entwicklung und internationale Kooperation ulrike.haslinger@wien.gv.at
Eva Kail	Stadt Wien, MD-BD, Leitstelle Alltags- und Frauengerechtes Planen und Bauen eva.kail@wien.gv.at
Rudolf Kohoutek	Stadtforscher r.kohoutek@silverserver.at
Bruno Maldoner	Bundesdenkmalamt wien@bda.at
Kurt Mittringer	Stadt Wien, Magistratsabteilung 18, Stadt- und Regionalentwicklung, kurt.mittringer@wien.gv.at
Peter Mlczoch	Stadt Wien, Gebietsbetreuung Leopoldstadt (Bereich Stadterneuerung) gbstern02@gebietsbetreuung.wien.at
Wolfgang Niederwieser	Stadt Wien Gebietsbetreuung Wieden und Margareten (Bereich Stadterneuerung) gbstern04@gebietsbetreuung.wien.at
Volkmar Pamer	Stadt Wien, Magistratsabteilung 21B volkmar.pamer@wien.gv.at
Kurt Puchinger	Stadt Wien, MD-BD Leiter Gruppe Planung kurt.puchinger@wien.gv.at
Peter Scheuchel	Stadt Wien, Magistratsabteilung 19 peter.scheuchel@wien.gv.at
Rudolf Schicker	Stadt Wien, Stadtrat für Stadtentwicklung und Verkehr rudolf.schicker@gsv.wien.gv.at
Silja Tillner	Architektin, Tillner & Partner silja.tillner@urban-design.at
Klaus Vatter	Stadt Wien, Magistratsabteilung 21A klaus.vatter@wien.gv.at
Angelika Winkler	Stadt Wien, Magistratsabteilung 18 angelika.winkler@wien.gv.at

Délégation de Paris (Paris rencontre Vienne; Séminaires 27. et 28. Novembre 2006, Vienne)

Nom	Fonction	Direction	Adresse	tél	Fax	e-mail
Jean-Pierre CAFFET	Adjoint au Maire Chargé de l'urbanisme et de l'architecture	Cabinet du Maire	9 place de l'Hôtel de ville 75196 Paris RP	01427 65873	64750	jean-pierre.caffet@paris.fr
Catherine BARBE	Directrice	Urbanisme	17 boulevard Morland 75181 Paris cedex 04	63700	62631	Catherine.barbe@paris.fr
Didier BERTRAND	Directeur adjoint	Urbanisme	17 boulevard Morland 75181 Paris cedex 04	63143	62485	Didier.bertrand@paris.fr
Elsa MARTAYAN	Urbaniste	Direction de l'urbanisme Mission Communication et Concertation	7-9 rue Agrippa d'Aubigné 75181 Paris cedex 04	63247	63547	Elsa.martayan@paris.fr
Cedissia de CHASTENET	Architecte	Direction de l'urbanisme Sous Direction de l'Aménagement	17 boulevard Morland 75181 Paris cedex 04	62308	62735	cedissia.dechastenet@paris.fr
François DUBOIS	Ingénieur	Direction de l'urbanisme Sous direction de l'aménagement	17 boulevard Morland 75181 Paris cedex 04	67130	62649	Francois.dubois@paris.fr
Christiane BLANCOT	Architecte	APUR (Atelier Parisien D'urbanisme)	17 boulevard Morland 75181 Paris cedex 04	63358	62405	blancot@apur.org
Véronique LEVIEUX	Chargée de mission Europe	Délégation Générale des Relations Internationales	9 place de l'Hôtel de ville 75196 Paris RP	64204	64533	Veronique.levieux@paris.fr
Dominique BERTINOTTI	Maire du 4 ^e arrondissement Architecture, urbanisme et environnement	Mairie du 4 ^e arrondissement	2 place Baudoyer 75004 Paris	44547580		Dominique.bertinotti@paris.fr
Didier BERTHELOT		Mairie du 4 ^e arrondissement	2 place Baudoyer 75004 Paris	44547580		Didier.berthelot@paris.fr

Bibliographie

- Apur. 2004. *Déplacements dans les villes européennes*. Paris.
- Apur. 2004. *PSMV du Marais, Difficultés de gestion et d'application, Améliorations et modernisations nécessaires*. Paris.
- Arbonville, D. und Bonvalet, C. 2005. *Le logement comme facteur de solidarité? (SOCOHO)*. Paris. download www.srz-gmbh.com/socoho/report/index.html
- ArchitekturRaum (Gilbert, M., Hinterholzer, H. und Niederwieser, W.). 2005. *Making it 2 /Sprache der Straße; Sonderzahl*. download www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_making_it_2.htm.
- Asadi, S. 2002. Stadtentwicklung und Gender Mainstreaming ; in : MA 18, Stadtentwicklung Wien (Hrsg.). *Gender Mainstreaming in der Stadtplanung, Darstellung aktueller Gender Mainstreaming Projekte in Wien und anderen europäischen Städten im Bereich Stadtplanung* (Werkstattbericht 50). Wien.
- Berger, G. (MD-BD). 2004. *Austausch Paris – Wien; Partizipation in der Wiener Stadterneuerung*. download www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_AustauschParisWien.htm.
- Czasny, K. 2004 . *The Importance of Housing Systems in Safeguarding Social Cohesion in Europe (SOCOHO)*. (einschließlich Vergleich mit Frankreich). Wien. download www.srz-gmbh.com/socoho/report/index.html
- Czasny, K. 2004. *Die Bedeutung des Wohnungswesens für den sozialen Zusammenhalt in Europa; Hauptergebnisse des SOCOHO-Projekts aus österreichischer Sicht* (einschließlich Vergleich mit Frankreich). Wien. download www.srz-gmbh.com/socoho/report/index.html
- Feigelfeld, H. 2004. *Austausch Paris – Wien; Abstract: Stadterneuerungs-Aktivitäten und Partizipation auf Quartiersebene*. download www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_AustauschParisWien.htm.
- Feigelfeld, H. 2004. *Austausch Paris – Wien; Aktivitäten und Erkenntnisse*. download www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_AustauschParisWien.htm.
- Feigelfeld, H. 2005. Kooperation Paris - Wien, Austausch zu Stadterneuerungsaktivitäten mit BürgerInnenbeteiligung auf Quartiersebene. in: *30 Jahre Stadterneuerung*, Perspektiven 7_8/2005.
- Feigelfeld, H. 2006. *Kommentar zu PDP Plan de Déplacements de Paris (Verkehrsplan)*. internes Arbeitspapier.
- Feigelfeld, H. 2006. *Kommentar zu Struktur und Kerninhalte AMÉNAGER PARIS (Stadtentwicklung in Paris ab 2001 – Konzept und Projekte)*. internes Arbeitspapier.
- Feigelfeld, H. 2006. *Kommentar zu Wohnen / Logement – Politik und Maßnahmen der Stadt Paris*. internes Arbeitspapier.
- Feigelfeld, H. 2006. *Struktur und Kerninhalte PLU Plan Local d'Urbanisme 2006 (Stadtentwicklungsplan Paris)*. internes Arbeitspapier.
- Förster, W. 2002. *Sozialer Wohnbau in Wien, 80 Jahre Erfolg und Herausforderung*. Wien; und: *Stadterneuerung im europäischen Vergleich*. Wien 2000, auf www.gebietsbetreuungen.wien.at/htdocs/sozialeswohnen.html).
- Förster, W. 2006. *Housing in the 20th and 21st centuries / Wohnen im 20. und 21. Jahrhundert*. Prestel Verlag.
- Frey, O. 2002. *Überforderte Nachbarschaften und die Rolle der Wohnbaugesellschaften – deutsch-französische Beispiele*. Diplomarbeit, download is-ra.tuwien.ac.at/Fachbereich/Personal/Oliver.Frey/Deutsch/Publikationen/Diplomarbeit.pdf
- GB01/02K . 2005. Projekt : Wien – Paris, mit Beiträgen von Feigelfeld, H., Wanschura, B. und Rauscher W. ; in : Magistrat der Stadt Wien, Magistratsabteilung 25 (Hrsg.). *Wiener Gebietsbetreuungen, Highlights aus den Jahresberichten 2004* ; Wien.
- Gebietsbetreuung Karmeliterviertel. 2004. *Die Launen der Stadt, Stadterneuerung im Wandel der Zeit (für Austausch Paris – Wien; Stadterneuerung Karmeli-*

- terviertel). download
www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_AustauschParisWien.htm.
- ISRA, TU Wien. 2006. *Abschlussbericht Exkursion 273.056 ‚Sozialwissenschaftliche Aspekte der Raumplanung‘, Paris: Stadtplanung und Architektur im Spannungsfeld städtischer Jugendgewalt – auf den Spuren von Stadterneuerung und Stadtentwicklung in der französischen Metropole Paris, Paris 29.Mai bis 2. Juni 2006*; Wien.
- Lehner, U., Prammer-Waldhör, M., Stadtnet, K., Timar, P. und Wagner-Pinter, M. 2007. *Städtebericht Wohnungspolitisches Monitoring, Paris – die städtische Bevölkerung und ihre Wohnversorgung*. Wien download
www.wohnbauforschung.at/Downloads/Synthese_WohnungspolitischesMonitoring/Paris_2007.pdf.
- Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme. 2005. *Aménager Paris*. Paris.
- Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme. 2005. *Plan Local d'Urbanisme de Paris – Bilan de la concertation*. (Broschüre), Paris.
- Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme. 2005. *Recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement; cahier de recommandations environnementales*. (CD), Paris.
- Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme. 2006. *Le Plu construit l'avenir de Paris*. (Broschüre), Paris.
- Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme. 2006. *Plan Local d'Urbanisme de Paris, approuvé par délibération du Conseil de Paris en date du 12 juin 2006*. (CD), Paris.
- Mairie de Paris. 2006. *Paris change – des aménagements qui font bouger la ville! ‚à Paris - guide des balades urbaines‘*. (Broschüre), Paris.
- Mairie du 4e arrondissement (éd.). *Centre Ville, Le journal du 4^e arrondissement*. monatlich (fr.).
- Mairie du 4e arrondissement. 2004. *Charte des Conseils de Quartiers (frz.) ; SRZ : Charta der Quartiersräte*, Arbeitspapier Übersetzung in deutsch.
- Powerpoint-Präsentationen und Arbeitspapiere zu den Beiträgen auf dem Wiener Seminar November 2006 (Pariser und Wiener TeilnehmerInnen), zumeist in beiden Sprachen.
- Séchet, P., Laforgue, J.-D., Pietre, A. und Bonetti, M. 2001. *Le Marais: recherche d'un équilibre dynamique entre hypercentre, quartier historique et village urbain; Mission d'étude et de conseil sur la requalification et la régulation sociale du quartier du Marais*. Auftraggeber. Ville de Paris, Mairie du 4e arrondissement, Paris.
- Séchet, P., Laforgue, J.-D., Pietre, A. und Bonetti, M. 2004. *Das Marais-Viertel: Der Versuch, ein dynamisches Gleichgewicht zwischen Hyperzentrum, historischem Viertel und "Dorf in der Stadt" herzustellen; Zusammenfassung der Untersuchung zur Requalifizierung und sozialen Regulierung des Marais-Viertels*. (Übersetzung der Kurzfassung des französischen Berichts für das Projekt "Wien-Paris 2004"), Paris.
- Stadt Wien. 2004. *Bureaux de Quartiers; französische Übersetzung der Ausstellungstafeln „Die Wiener Gebietsbetreuungen“ (2002)*. für die Pariser Ausstellung, koordiniert durch SRZ; Wien/Paris 2004, siehe
www.gebietsbetreuungen.wien.at/htdocs/international-veranstaltung.html
- Stadtentwicklung Wien, Magistratsabteilung 18 (Hrsg.). 2006. *STEP05, Stadtentwicklungsplan Wien 2005*; Langfassung, Kurzfassung, de/en, downloads
www.wien.at/stadtentwicklung/step/publikationen.htm, Wien.
- Stadtentwicklung Wien, Magistratsabteilung 21B (Hrsg.). 2004. *Kabelwerk – Entwurfsprozess als Modell, Der Stand der Dinge*. (de, en), Wien.
www.gebietsbetreuungen.wien.at
www.paris.fr/urbanisme
www.wien.at/stadtentwicklung/step
www.wohnbauforschung.at/de/Projekt_AustauschParisWien.htm